

Canada Gazette

Part I



Gazette du Canada

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, JULY 19, 2025

OTTAWA, LE SAMEDI 19 JUILLET 2025

Notice to Readers

The *Canada Gazette* is published under the authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory instruments (regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published biweekly
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after royal assent

The two electronic versions of the *Canada Gazette* are available free of charge. A Portable Document Format (PDF) version of Part I, Part II and Part III as an official version since April 1, 2003, and a HyperText Mark-up Language (HTML) version of Part I and Part II as an alternate format are available on the [Canada Gazette website](#). The HTML version of the enacted laws published in Part III is available on the [Parliament of Canada website](#).

Bilingual texts received as late as six working days before the requested Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Services and Procurement Canada by email at Info.Gazette@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Avis au lecteur

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée toutes les deux semaines
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

Les deux versions électroniques de la *Gazette du Canada* sont offertes gratuitement. Le format de document portable (PDF) de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III à titre de version officielle depuis le 1^{er} avril 2003 et le format en langage hypertexte (HTML) de la Partie I et de la Partie II comme média substitut sont disponibles sur le [site Web de la Gazette du Canada](#). La version HTML des lois sanctionnées publiées dans la Partie III est disponible sur le [site Web du Parlement du Canada](#).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse Info.Gazette@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

TABLE OF CONTENTS

Government notices 1615

Parliament

House of Commons 1638

Office of the Chief Electoral Officer 1638

Commissions 1639

(agencies, boards and commissions)

Miscellaneous notices 1644

(banks; mortgage, loan, investment,
insurance and railway companies; other
private sector agents)

Index 1649

TABLE DES MATIÈRES

Avis du gouvernement 1615

Parlement

Chambre des communes 1638

Bureau du directeur général des élections ... 1638

Commissions 1639

(organismes, conseils et commissions)

Avis divers 1644

(banques; sociétés de prêts, de fiducie
et d’investissements; compagnies
d’assurances et de chemins de fer;
autres agents du secteur privé)

Index 1650

GOVERNMENT NOTICES

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

Public consultation in preparation for the 20th meeting of the Conference of the Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora

This notice of intent aims to inform Canadians that the Department of the Environment (the Department) is seeking feedback on the documents that will be discussed at the 20th meeting of the Conference of the Parties (COP20) to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora (CITES). These documents include proposed changes to the list of protected species.

CITES is the international convention that ensures international trade in specimens of wild animals and plants does not threaten their survival. Canada has been a Party to CITES since 1975. The Conference of the Parties (COP) is the primary decision-making body of CITES, and decisions made at COP meetings pertain to amendments to the list of species regulated under CITES as well as to administrative matters. COP20 will take place from November 24, to December 5, 2025, in Samarkand, Uzbekistan.

Decisions on the proposals for amendments to appendices I and II of CITES (proposed changes to the list of protected species) adopted at COPs are implemented domestically in Schedule I of the *Wild Animal and Plant Trade Regulations* (WAPTR) pursuant to section 21 of the *Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act* (WAPPIITA).

The Department is the lead department responsible for the implementation of CITES in Canada and coordinates consultations with Indigenous partners, stakeholders, and the public in preparation for COP meetings. Details about the public consultation process for COP20, including information on opportunities to provide input on proposed changes to the list of protected species, are posted on the [Government of Canada website](#).

Fifty-one proposals will be considered at COP20, among which is a proposal submitted by the Government of Canada to reduce CITES trade controls for the Peregrine Falcon (*Falco peregrinus*), as well as a proposal submitted by the EU to add CITES trade controls for all eel species, including American eel (*Anguilla rostrata*). Information about all CITES COP20 documents, including proposed changes to the list of protected species, is available through the [Government of Canada website](#).

AVIS DU GOUVERNEMENT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Consultation publique en vue de la 20^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

Cet avis d'intention vise à informer les Canadiens que le ministère de l'Environnement (le Ministère) souhaite recueillir des commentaires sur les documents qui seront discutés lors de la 20^e session de la Conférence des Parties (CdP20) à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ces documents comprennent des propositions d'amendements à la liste d'espèces protégées.

La CITES est la convention internationale qui veille à ce que le commerce international de spécimens d'animaux et de végétaux sauvages ne menace pas leur survie. Le Canada est partie à la CITES depuis 1975. La Conférence des Parties (CdP) est le principal organe décisionnel de la CITES, et les décisions adoptées lors des sessions de la CdP portent entre autres sur des modifications à la liste des espèces réglementées au titre de la CITES ainsi que sur des questions administratives. La CdP20 aura lieu du 24 novembre au 5 décembre 2025 à Samarcande, en Ouzbékistan.

Les décisions adoptées concernant les modifications proposées aux annexes I et II de la CITES (les propositions d'amendements à la liste d'espèces protégées) dans le cadre des sessions de la CdP sont mises en œuvre au Canada dans l'annexe I du *Règlement sur le commerce d'espèces animales et végétales sauvages* (RCEAVS), conformément à l'article 21 de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* (LPEAVSRCII).

Le Ministère est le ministère responsable de la mise en œuvre de la CITES au Canada et il coordonne les consultations auprès des partenaires autochtones, des intervenants et du public en vue de la tenue des sessions de la CdP. Les détails du processus de consultation publique pour la CdP20, y compris des informations sur les possibilités de contribuer aux propositions d'amendements à la liste d'espèces protégées, sont affichés sur le [site Web du gouvernement du Canada](#).

Cinquante et une propositions seront examinées lors de la CdP20, dont une proposition soumise par le gouvernement du Canada visant à alléger les mesures de contrôles de la CITES pour le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), ainsi qu'une autre soumise par l'UE visant à ajouter des mesures de contrôles pour toutes les espèces d'anguilles, y compris l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*). Des renseignements à propos de tous les documents CITES de la CdP20, y compris les propositions d'amendements à la

The consultation period is currently open and will close on October 10, 2025. Interested parties are invited to submit comments to the Canadian CITES Scientific Authority, Canadian Wildlife Service, Department of the Environment, by email to Cites-Science@ec.gc.ca, or by fax at 819-938-4146 or 1-855-869-8671 (toll-free), no later than October 10, 2025.

In addition, two virtual public meetings will be held in the fall of 2025, one in English and one in French. Details about the virtual public meetings will be posted on the [Government of Canada website](#). Interested parties that wish to receive an invitation to one of the public consultation meetings are requested to send an email to the Canadian CITES Scientific Authority, Canadian Wildlife Service, Department of the Environment, at Cites-Science@ec.gc.ca.

The input received from these consultations will inform Canada's official positions for CITES COP20.

Chris Evans

Director General
Wildlife Management Directorate
Canadian Wildlife Service

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT**DEPARTMENT OF HEALTH****CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION
ACT, 1999**

Notice with respect to the implementation framework for the right to a healthy environment (subsection 5.1(4) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)

Whereas the *Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act* (S.C. 2023, c. 12) [Bill S-5] received royal assent on June 13, 2023;

Whereas subsection 5.1(1) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* requires the Minister of the Environment and the Minister of Health, for the purposes of paragraph 2(1)(a.2) of that Act, to develop an implementation framework to set out how the right to a healthy environment will be considered in the administration of the Act, within two years after the day on which Bill S-5 received royal assent;

Whereas subsection 5.1(3) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* requires the Minister of the

liste d'espèces protégées, sont accessibles à partir du [site Web du gouvernement du Canada](#).

La période de consultation est actuellement ouverte et se terminera le 10 octobre 2025. Les intervenants intéressés sont invités à soumettre leurs commentaires à l'Autorité scientifique CITES du Canada, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement, par courriel, à l'adresse Cites-Science@ec.gc.ca, ou par télécopieur au 819-938-4146 ou 1-855-869-8671 (sans frais), au plus tard le 10 octobre 2025.

De plus, deux réunions publiques virtuelles auront lieu à l'automne 2025, une en anglais et une en français. Les détails à propos des réunions publiques virtuelles seront affichés sur le [site Web du gouvernement du Canada](#). Les intervenants intéressés qui souhaitent recevoir une invitation à l'une des réunions de consultation publique peuvent envoyer un courriel à l'Autorité scientifique CITES du Canada, Service canadien de la faune, ministère de l'Environnement, à l'adresse Cites-Science@ec.gc.ca.

Les commentaires recueillis lors de ces consultations influenceront les positions officielles du Canada à la CdP20.

Le directeur général
Direction de la gestion de la faune
Service canadien de la faune
Chris Evans

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**MINISTÈRE DE LA SANTÉ****LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (1999)**

Avis concernant le cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain [paragraphe 5.1(4) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]

Attendu que la *Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé* (L.C. 2023, ch. 12) [projet de loi S-5] a reçu la sanction royale le 13 juin 2023;

Attendu que le paragraphe 5.1(1) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* exige que la ministre de l'Environnement et la ministre de la Santé, aux fins de l'alinéa 2(1)a.2 de cette loi, élaborent un cadre de mise en œuvre dans les deux ans suivant la date à laquelle le projet de loi S-5 a reçu la sanction royale afin de préciser la façon dont le droit à un environnement sain sera pris en compte dans l'application de la Loi;

Attendu que le paragraphe 5.1(3) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* exige que la

Environment and the Minister of Health to consult any interested persons in developing the implementation framework;

And whereas a draft implementation framework was published on the Environmental Registry of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* on October 5, 2024, for a 60-day public comment period,

Notice therefore is hereby given that the Minister of the Environment has published the implementation framework in the Environmental Registry of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*. The implementation framework and other relevant information can be found on the [Right to a Healthy Environment under the Canadian Environmental Protection Act, 1999](#) page on the Government of Canada's website.

Heather McCready

Director General
Legislative and Regulatory Affairs Directorate
On behalf of the Minister of the Environment

Greg Carreau

Director General
Safe Environments Directorate
On behalf of the Minister of Health

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

DEPARTMENT OF HEALTH

**CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION
ACT, 1999**

*Publication of the Plan of Priorities (subsection 73(6)
of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)*

Whereas S.C. 2023, c. 12 (Bill S-5), *Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act*, received royal assent on June 13, 2023;

Whereas section 73 of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* requires the Minister of the Environment and the Minister of Health to develop, consult on and publish a plan with timelines no later than two years on which that section received royal assent; and

Whereas the Minister of the Environment has published on October 5, 2024, a proposed plan in the Environmental Registry and gave notice of it in the *Canada Gazette*, Part I, on October 5, 2024,

ministre de l'Environnement et la ministre de la Santé consultent toute personne intéressée pour élaborer le cadre de mise en œuvre;

Et attendu qu'une ébauche du cadre de mise en œuvre a été publiée sur le Registre de la protection de l'environnement de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* le 5 octobre 2024 pour une période de commentaires du public de 60 jours,

Avis est par les présentes donné que la ministre de l'Environnement a publié le cadre de mise en œuvre dans le Registre de la protection de l'environnement de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Le cadre de mise en œuvre et d'autres informations pertinentes se trouvent sur la [page Droit à un environnement sain en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#) du site Web du gouvernement du Canada.

La directrice générale
Direction des affaires législatives et réglementaires

Heather McCready

Au nom de la ministre de l'Environnement

Le directeur général
Direction de la sécurité des milieux

Greg Carreau

Au nom de la ministre de la Santé

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

**LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (1999)**

*Publication du Plan des priorités [paragraphe 73(6)
de la Loi canadienne sur la protection de
l'environnement (1999)]*

Attendu que L.C. 2023, ch. 12 (le projet de loi S-5), la *Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé*, a reçu la sanction royale le 13 juin 2023;

Attendu que l'article 73 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* exige que le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé élaborent et publient un plan assorti d'échéances, à la suite de consultations, au plus tard deux ans après la sanction royale de cet article;

Attendu que le ministre de l'Environnement a publié le 5 octobre 2024 un projet de plan dans le Registre de la protection de l'environnement et en a donné avis dans la Partie I de la *Gazette du Canada* le 5 octobre 2024,

Notice, therefore, is hereby given that the Minister publishes the Plan of Priorities as set out in the Annex attached hereto.

The Plan, and supporting information, is also available in the Canadian Environmental Protection Act Registry: [Plan of Priorities under the Canadian Environmental Protection Act, 1999](#).

Julie Dabrusin

Minister of the Environment

ANNEX

Plan of Priorities

1 Introduction

On June 13, 2023, Bill S-5, *Strengthening Environmental Protection for a Healthier Canada Act* (the Bill), received royal assent. Bill S-5 modernized the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA or the Act) by recognizing that every individual in Canada has a right to a healthy environment as provided for in CEPA, strengthening Canada's chemicals management regime and increasing transparency in the way it is administered. Substances are a part of everyday life, essential to our economy, our communities, and our homes. While they provide benefits, they may also have harmful effects on human health and the environment if not properly managed.

As part of efforts to increase openness and transparency, the Government of Canada (the Government) has developed a Plan of Priorities (the Plan). This Plan outlines upcoming priorities to manage substances to protect the health of people in Canada and the environment. To ensure the Plan remains relevant, effective and aligned with current and future needs, it will be subject to ongoing review and reprioritization, as needed. The Plan may change because of factors such as emerging scientific evidence, shifts in government priorities and resources, and international developments.

The Plan builds on Canada's strong foundation for chemicals management under its [Chemicals Management Plan](#) (CMP). As Canada works to complete the remaining activities under the current phase of the CMP ending in March 2026, this Plan offers an open and transparent means of communicating the Government of Canada's intentions with respect to planned activities for addressing substances in Canada over the next several years. The Plan outlines the substances prioritized for assessment and other activities to assess, control or manage the risks to the environment or human health as well as activities

Avis est par conséquent donné que la ministre publie le Plan des priorités tel qu'il figure à l'annexe ci-jointe.

Le Plan et les informations qui l'accompagnent sont également disponibles dans le Registre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement : [Plan des priorités en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(1999\)](#).

La ministre de l'Environnement

Julie Dabrusin

ANNEXE

Plan des priorités

1 Introduction

Le 13 juin 2023, le projet de loi S-5, soit la *Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé*, a reçu la sanction royale. Le projet de loi S-5 a modernisé la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE ou la Loi] en reconnaissant que chaque individu au Canada a un droit à un environnement sain, comme prévu dans la LCPE, en renforçant le régime de gestion des produits chimiques au Canada, et en augmentant la transparence dans la manière dont elle est administrée. Les substances font partie de la vie quotidienne, elles sont essentielles à notre économie, nos collectivités et nos foyers. Bien qu'elles offrent des avantages, elles peuvent également avoir des effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement si elles ne sont pas gérées correctement.

Dans le cadre de ses efforts visant à accroître l'ouverture et la transparence, le gouvernement du Canada (le gouvernement) a élaboré un Plan des priorités (le Plan). Ce plan décrit les priorités à venir pour gérer les substances afin de protéger la santé de la population canadienne et l'environnement. Pour garantir que le Plan reste pertinent, efficace et aligné sur les besoins actuels et futurs, il fera l'objet d'un examen continu et d'une redéfinition des priorités, si nécessaire. Le Plan peut changer en raison de facteurs tels que les nouvelles preuves scientifiques, les changements dans les priorités et les ressources du gouvernement, et les développements internationaux.

Le Plan s'appuie sur les bases solides du Canada en matière de gestion des produits chimiques dans le cadre de son [Plan de gestion des produits chimiques](#) (PGPC). Alors que le Canada s'efforce d'achever les activités restantes de la phase actuelle du PGPC se terminant en mars 2026, ce plan offre un moyen ouvert et transparent de communiquer les intentions du gouvernement du Canada concernant les activités prévues pour la gestion des substances au Canada au cours des quelques prochaines années. Le Plan décrit les substances d'intérêt prioritaire pour l'évaluation et d'autres activités d'évaluation, de contrôle ou

that promote the development and incorporation of alternative methods and strategies to replace, reduce or refine vertebrate animal testing.

The assessment priorities and activities described in the Plan are supported by Canada's core environmental law, CEPA. CEPA enables the delivery of many environmental and health protection programs for the well-being of people in Canada and the environment. CEPA provides the authorities for the Government to protect people in Canada and the environment from substances that may pose a risk to human health and the environment throughout their life cycle. The Government is committed to developing chemical risk management strategies that uphold the principle of environmental justice and protect the right to a healthy environment provided for in CEPA through implementation of this Plan and the administration of chemicals management. This includes making information available and supporting Indigenous participation in chemicals management, which contributes to achieving the objectives of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples.

As per subsection 73(1) of CEPA, this Plan specifies

- (a) the substances to which the Minister of the Environment and the Minister of Health (the Ministers) are satisfied priority should be given in assessing whether they are toxic or capable of becoming toxic;
- (b) activities or initiatives in relation to assessing, controlling or otherwise managing the risks to the environment or to human health posed by substances that are or will be undertaken under an Act of Parliament for whose administration either Minister is responsible and which the Ministers are of the opinion should be prioritized; and
- (c) activities or initiatives to promote the development and timely incorporation of scientifically justified alternative methods and strategies in the testing and assessment of substances to replace, reduce or refine the use of vertebrate animals.

The Act requires that the Ministers review the Plan within eight years and every eight years after that. In implementing the Plan, the Government aims to balance predictability with agility, responding to emerging priorities, as needed. The Government's progress towards implementing the Plan will be reported annually as part of the [CEPA annual report](#).

de gestion des risques pour l'environnement et la santé humaine, ainsi que les activités de promotion du développement et de l'incorporation d'autres méthodes et stratégies en vue de remplacer, de réduire ou de raffiner les essais sur les animaux vertébrés.

Les priorités d'évaluation et les activités décrites dans le Plan sont soutenues par la principale loi environnementale au Canada, soit la LCPE. La LCPE permet la mise en œuvre de plusieurs programmes de protection de l'environnement et de la santé pour le bien-être de la population canadienne et l'environnement. La LCPE confère au gouvernement le pouvoir de protéger la population canadienne et l'environnement contre les substances qui peuvent poser un risque pour la santé humaine et l'environnement pendant leur cycle de vie. Le gouvernement s'engage à élaborer des stratégies de gestion des risques liés aux produits chimiques qui respectent le principe de la justice environnementale et protègent le droit à un environnement sain, comme prévu dans la LCPE par la mise en œuvre du présent plan et la gestion des produits chimiques. Cela comprend la mise à disposition d'informations et le soutien à la participation des Autochtones à la gestion des produits chimiques, ce qui contribue à la réalisation des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Conformément au paragraphe 73(1) de la LCPE, ce plan :

- a) énumère les substances pour lesquelles le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé (les ministres) jugent prioritaire de déterminer si elles sont effectivement ou potentiellement toxiques;
- b) précise les initiatives et les activités, qui sont ou seront entreprises sous le régime d'une loi fédérale dont l'un ou l'autre ministre est chargé de l'application, concernant la gestion — y compris l'évaluation et le contrôle — des risques d'atteinte à l'environnement ou à la santé humaine que présentent des substances et auxquelles, de l'avis des ministres, la priorité doit être accordée;
- c) précise les initiatives et les activités visant à promouvoir l'élaboration et l'adoption, en temps opportun, de méthodes et stratégies de rechange scientifiquement justifiées pour l'essai et l'évaluation des substances afin de remplacer, réduire ou raffiner l'utilisation des animaux vertébrés.

La Loi exige que les ministres examinent le Plan dans les huit ans suivant sa publication et tous les huit ans par la suite. Dans la mise en œuvre du Plan, le gouvernement vise à trouver un équilibre entre prévisibilité et agilité, en répondant aux priorités émergentes selon les besoins. L'état d'avancement du gouvernement à l'égard du Plan sera communiqué chaque année dans le cadre du [Rapport annuel de la LCPE](#).

2 Substances prioritized for assessment under CEPA

Section 68 of CEPA provides the authority to, among other things, determine if a substance is toxic or capable of becoming toxic to human health or the environment according to section 64. Assessments may take into consideration available information on the hazard, exposure to, and the use, source, and fate of a substance. Available information may include Indigenous knowledge. A [weight of evidence approach and precaution](#) are applied when conducting assessments. Assessments will also take into account, where information is available, populations who may be [disproportionately impacted](#) by exposures or more susceptible to substances and effects on human health and the environment from cumulative exposures to a range of substances.

The [approach for the identification of chemicals and polymers as assessment priorities under Part 5 of CEPA](#) (Controlling Toxic Substances) was developed to systematically compile and review information on substances. This approach has been applied periodically to identify emerging priorities for assessment. Building on experience gained from these activities, key drivers for the selection of substances as priorities for assessment were identified, including

- substances that are hazardous to human health or the environment, including carcinogens, mutagens, reproductive toxicants as well as endocrine disrupting substances;
- substances that are impacting populations or environments that may be at increased risk due to either greater exposure or greater [susceptibility](#);
- substances with the potential to contribute to cumulative risks;¹
- very hazardous substances that are capable of long-range transport (VH-LRT);
- substances with known hazardous properties that are used in products available to consumers; and
- potential substitutes for substances with known toxicity (for example substances that have been determined to be “toxic” under section 64 of CEPA, or that have been identified internationally as substances of concern).

Substances that are identified through multiple drivers are given higher priority for assessment. Where data is

¹ The consideration of cumulative effects under CEPA may involve an analysis, characterization, and possible quantification of the combined risks to human health or the environment from exposure to multiple chemicals.

2 Substances d'intérêt prioritaire pour une évaluation aux termes de la LCPE

L'article 68 de la LCPE permet, entre autres, de déterminer si une substance est effectivement ou potentiellement toxique pour la santé humaine ou l'environnement, conformément à l'article 64. Les évaluations peuvent tenir compte de l'information disponible sur l'exposition à une substance et sur le danger, l'utilisation, la source et le devenir d'une substance. Les informations disponibles peuvent inclure les connaissances autochtones. Une [approche de précaution et de pondération de la preuve](#) guide les évaluations. Les évaluations tiendront également compte, si l'information est disponible, des [populations qui peuvent être touchées de manière disproportionnée](#) par des expositions ou plus sensibles aux substances et aux effets sur la santé humaine et l'environnement attribuables aux expositions cumulatives à une gamme de substances.

L'[approche de choix des produits chimiques et des polymères comme substances d'intérêt prioritaire pour l'évaluation aux termes de la partie 5 de la LCPE](#) (Substances toxiques) a été élaborée pour compiler systématiquement et étudier les renseignements sur les substances existantes. Cette approche a été utilisée régulièrement depuis pour établir les priorités de l'évaluation. Ces activités ont permis d'acquérir de l'expérience et de s'appuyer sur des éléments clés pour choisir les substances d'intérêt prioritaire pour l'évaluation, notamment :

- les substances qui sont dangereuses pour la santé humaine et l'environnement, y compris les carcinogènes, les mutagènes, les substances toxiques pour la reproduction ainsi que les substances qui sont des perturbateurs endocriniens;
- les substances qui ont une incidence sur les populations ou les environnements pour lesquels les risques peuvent être plus élevés en raison d'une exposition plus importante ou d'une plus grande [sensibilité](#);
- les substances ayant le potentiel de contribuer aux risques cumulatifs¹;
- les substances très dangereuses capables de transport à grande distance;
- les substances ayant des propriétés dangereuses connues qui sont utilisées dans les produits accessibles aux consommateurs;
- les possibles substituts de substances dont la toxicité est connue (par exemple les substances qui ont été jugées « toxiques » en vertu de l'article 64 de la LCPE ou qui ont été identifiées à l'échelle internationale comme des substances préoccupantes).

Les substances qui rencontrent plusieurs de ces facteurs déterminants sont hautement prioritaires pour

¹ La prise en compte des effets cumulatifs au titre de la LCPE peut impliquer une analyse, une caractérisation et éventuellement une quantification des risques combinés pour la santé humaine ou l'environnement résultant de l'exposition à de multiples substances chimiques.

available to show that effects may be consistent within a class of substances, the assessment of the class is prioritized. More information on the approach for prioritization is provided on the [Identification and selection of priorities for assessment under CEPA web page](#).

In addition to the drivers identified above, any person may [request](#) under section 76 that the Ministers assess a substance. When a request is received, the Ministers evaluate it and decide whether to add the substance to the Plan. The list of substances prioritized for assessment is provided below. Substances added to the list through the public request mechanism under section 76 of CEPA are marked with an asterisk (*). Substances that are already listed on [Schedule 1 of CEPA](#) but are prioritized for further risk characterization are marked with two asterisks (**). Each item on the list may include multiple chemicals or subgroups, and assessment of each of these priorities may result in one or more publications. To reflect a flexible approach, the list of prioritized substances may be amended from time to time using a public consultation process. Amendments could include the addition of new priorities identified through the public request mechanism or the emergence of new information, such as new science or use data, Indigenous knowledge, stakeholders' considerations or international initiatives.

2.1 Substances prioritized for assessment

Specific substances [including [CAS Registry Number](#) (CAS RN)]

- 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta[g]-2-benzopyran (HHCB; CAS RN 1222-05-5)
- Apigenin (CAS RN 520-36-5)
- Dichloromethane** (DCM; CAS RN 75-09-2)
- Methylene blue (CAS RN 61-73-4)
- Nanoscale silver (nano-Ag; CAS RN 7440-22-4)
- Nanoscale zinc oxide (nano-ZnO; CAS RN 1314-13-2)
- N,N-Dimethyl-p-toluidine (DMPT; CAS RN 99-97-8)
- Octocrylene (CAS RN 6197-30-4)
- Phosphine oxide, diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)- (PODP; CAS RN 75980-60)
- Quercetin (CAS RN 117-39-5)
- Styrene (CAS RNs 98-83-9 and 100-42-5)
- Tetrachloroethylene** (PERC; CAS RN 127-18-4)
- Trichloroethylene** (TCE; CAS RN 79-01-6)

l'évaluation. Si les données disponibles démontrent que les effets peuvent être similaires au sein d'une classe de substances, la priorité d'intérêt est accordée à cette classe. De plus amples informations sur l'approche de priorisation sont disponibles sur la [page Web Identification et sélection des priorités d'évaluation dans le cadre de la LCPE](#).

En plus des sources mentionnées, toute personne peut faire une [demande d'évaluation d'une substance](#) par les ministres, aux termes de l'article 76. Les ministres évaluent la demande reçue et décident s'il y a lieu d'ajouter la substance au Plan. La liste de substances d'intérêt prioritaire pour l'évaluation est présentée ci-dessous. Les substances ajoutées à la liste par le biais d'un mécanisme de demande du public aux termes de l'article 76 de la LCPE sont indiquées par un astérisque (*). Les substances qui sont déjà inscrites à l'[annexe 1 de la LCPE](#), mais qui sont d'intérêt prioritaire pour une caractérisation plus approfondie des risques, sont marquées par deux astérisques (**). Chaque élément de la liste peut comprendre plusieurs produits chimiques ou sous-groupes et l'évaluation de chacune de ces priorités peut mener à une ou plusieurs publications. Afin de refléter une approche flexible, la liste des substances d'intérêt prioritaire peut être modifiée de temps à autre par le biais d'un processus de consultation publique. Les modifications peuvent comprendre l'ajout de substances d'intérêt prioritaire proposées par le biais du mécanisme de demande du public ou l'émergence de nouvelles informations, telles que de nouvelles données scientifiques ou d'utilisation, des connaissances autochtones, des considérations des intervenants ou des initiatives internationales.

2.1 Substances d'intérêt prioritaire pour l'évaluation

Substances spécifiques [y compris le [numéro d'enregistrement du CAS \[NE CAS\]](#) ([disponible en anglais seulement](#))]

- 1,3,4,6,7,8-Hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylcyclopenta[g]-2-benzopyrane (HHCB; NE CAS 1222-05-5)
- Apigénine (NE CAS 520-36-5)
- Bleu de méthylène (NE CAS 61-73-4)
- Dichlorométhane** (DCM; NE CAS 75-09-2)
- Forme nanométrique de l'argent (nano-Ag; NE CAS 7440-22-4)
- Forme nanométrique de l'oxyde de zinc (nano-ZnO; NE CAS 1314-13-2)
- N,N-Diméthyl-p-toluidine (DMPT; NE CAS 99-97-8)
- Octocrylène (NE CAS 6197-30-4)
- Oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine (PODP; NE CAS 75980-60)
- Quercétine (NE CAS 117-39-5)

- Triméthylolpropane triacrylate (TMPTA; CAS RN 15625-89-5)

Certain substances within the following groups

- 1,4-Benzenediamine, N-(1,3-diméthylbutyl)-N'-phényl- (6PPD)*, its transformation products (notably 6PPD-quinone), and related p-phenylenediamines (PPDs)
- Alkylbenzene sulfonates (ABS) and derivatives
- Alkylphenols
- Bisphenol A structural analogs and functional alternatives (BPA SAFA)
- Coumarins
- Fluoropolymers
- Hydroxybenzophenones
- Nanoscale forms of titanium dioxide (nano-TiO₂)
- Oil sands process-affected water (OSPW), including naphthenic acids (NAs)*
- Organic flame retardants (OFRs)
- Pharmaceutical substances
- Quaternary ammonium compounds (QACs)
- Salicylates
- Terpenes of concern (TOC)
- Vetiver oils
- Xylenes

More details on these priorities, including rationales for their selection and a list identifying the specific substances being considered for inclusion in the various assessments, along with timelines for initiating these assessments, are available in the work plan on the [Plan of Priorities: substances prioritized for assessment under CEPA web page](#). The work plan will be amended periodically to update expected timelines for when work may begin, reflect new or completed priorities, and refine the substances considered within a group or a subgroup in cases where information collected through the assessment process impacts the scope of the assessment.

More details on identifying and prioritizing substances for assessment under CEPA are provided on the [Identification and selection of priorities for assessment under CEPA web page](#).

- Styène (NE CAS 98-83-9 et 100-42-5)
- Tétrachloroéthylène** (PERC; NE CAS 127-18-4)
- Triacrylate de triméthylolpropane (TMPTA; NE CAS 15625-89-5)
- Trichloroéthylène** (TCE; NE CAS 79-01-6)

Certaines substances des groupes suivants

- 1,4-Benzenediamine, N-(1,3-diméthylbutyl)-N'-phényl- (6PPD)*, ses produits de transformation (notamment 6PPD-quinone) et les p-phénylènediamines connexes (PPD)
- Alkylphénols
- Analogues structuraux et substances fonctionnelles de remplacement du bisphénol A (ASSFR du BPA)
- Composés d'ammonium quaternaire (CAQ)
- Coumarines
- Eau contaminée par des procédés d'extraction des sables bitumineux (EPESB), y compris les acides naphténiques*
- Fluoropolymères
- Formes nanométriques de dioxyde de titane (nano-TiO₂)
- Huiles de vétiver
- Hydroxybenzophénones
- Salicylates
- Substances pharmaceutiques
- Substances ignifuges organiques (SIO)
- Sulfonates d'alkylbenzène (ABS) et dérivés
- Terpènes préoccupants
- Xylènes

Des renseignements détaillés sur ces priorités, notamment la justification du choix et une liste énumérant les substances qui pourraient être visées par les diverses évaluations, ainsi que les échéanciers proposés de début de ces évaluations, sont présentés dans le plan de travail sur la [page Web Plan des priorités : substances d'intérêt prioritaire dans le cadre d'une évaluation aux termes de la LCPE](#). Le plan de travail sera mis à jour régulièrement afin de refléter les délais prévus pour le début des travaux, les priorités nouvelles ou atteintes et préciser les substances évaluées d'un groupe ou d'un sous-groupe dans les cas où l'information recueillie dans le cadre du processus d'évaluation a une incidence sur la portée de l'évaluation.

Plus de détails sur l'identification et la priorisation des substances à évaluer en vertu des termes de la LCPE sont fournis sur la [page Web Identification et sélection des priorités d'évaluation dans le cadre de la LCPE](#).

3 Prioritized activities or initiatives that support the assessment, control or other management of risks to the environment or to human health posed by substances

3.1 Activities to inform assessment approaches and future prioritization

Assessments are becoming more complex, for example, with increasing global production rates of substances and complex product supply chains. Assessments and the prioritization of substances for assessment will continue to incrementally move, where the information is available, towards further consideration of a broader range of populations that may be disproportionately impacted, and of a broader range of risks (for example endocrine disruption, carcinogenic impacts). This also includes consideration of cumulative effects from combined exposures to multiple chemicals, as well as implementation of new approach methods, use of non-animal test data, and incorporation of Indigenous knowledge. More information on assessment approaches is available on the [Risk assessment of chemical substances web page](#).

To support future prioritization of substances and assessment activities, additional scoping may be conducted on various substances or topics of potential concern. This can involve the development of an approach or action plan, which may be published for consultation.

Additional information on prioritized activities or initiatives related to topics of concern for assessing risks to the environment or human health posed by substances is available on the [Identification and selection of priorities for assessment under CEPA web page](#).

3.2 Core risk management activities

The Government administers [over 200 risk management instruments](#) already in place for many substances determined to pose a risk to human health and/or the environment, such as polychlorinated biphenyls (PCBs), asbestos, mercury, perfluorooctane sulfonate (PFOS), volatile organic compounds (such as formaldehyde, benzene), and certain flame retardants and will continue to administer these risk management instruments on a priority basis (for example permitting requirements). New risk management priorities are added every time a substance is added to [Schedule 1 of CEPA](#). The Government conducts risk management activities, which includes the decision-making process to identify, evaluate, select and implement

3 Activités ou initiatives d'intérêt prioritaire qui soutiennent l'évaluation, le contrôle ou la gestion des risques posés par les substances pour l'environnement ou la santé humaine

3.1 Activités visant à éclairer les approches d'évaluation et les futures activités d'établissement des priorités

Les évaluations sont de plus en plus complexes, notamment en raison de l'augmentation des taux de production mondiale des substances et des chaînes complexes d'approvisionnement de produits. Les évaluations et la priorisation des substances à évaluer continueront d'évoluer progressivement, lorsque l'information est disponible, vers une prise en compte plus large des populations possiblement plus susceptibles d'être touchées de manière disproportionnée, et d'une gamme élargie de risques (par exemple perturbateurs endocriniens, effets carcinogènes). Cela inclut également la prise en compte des effets cumulatifs des expositions combinées à de multiples produits chimiques ainsi que la mise en place de nouvelles méthodes d'approche, l'utilisation de données provenant d'essais n'ayant pas été effectués sur des animaux et l'intégration des savoirs autochtones. Plus de renseignements sur les approches d'évaluation sont disponibles sur la [page Web Évaluation des risques des substances chimiques](#).

Pour soutenir d'éventuelles activités d'établissement des priorités des substances et d'évaluation, d'autre travail de cadrage peut viser diverses substances ou certains sujets potentiellement préoccupants. Il est alors possible qu'une approche ou un plan d'action soit publié en vue d'une consultation.

Des renseignements supplémentaires sur les activités ou les initiatives d'intérêt prioritaire liées aux sujets préoccupants qui pourraient faire l'objet d'une évaluation des risques pour l'environnement ou la santé humaine posés par les substances sont accessibles sur la [page Web Identification et sélection des priorités d'évaluation dans le cadre de la LCPE](#).

3.2 Principales activités de gestion des risques

Le gouvernement du Canada gère [plus de 200 instruments de gestion des risques](#) déjà en place pour de nombreuses substances considérées comme présentant un risque pour la santé humaine et l'environnement, comme les diphenyles polychlorés (PCB), l'amiante, le mercure, le sulfonate de perfluorooctane (PFOS), les composés organiques volatils (par exemple formaldéhyde, benzène), et certains produits ignifuges et continuera à administrer ces instruments de gestion des risques sur une base prioritaire (par exemple les exigences en matière des permis). De nouvelles priorités de gestion des risques sont ajoutées chaque fois qu'une substance est ajoutée à l'[annexe 1 de la LCPE](#). Le gouvernement mène des activités de gestion des

actions to reduce risks to human health and the environment from toxic substances. These activities include

- selecting the most appropriate action or suite of actions to reduce exposure to toxic substances, whether under CEPA, using voluntary measures such as an Environmental Performance Agreement, or another Act best suited to address the risk (for example the *Canada Consumer Product Safety Act*, the *Food and Drugs Act*, the *Fisheries Act*, and others)
- consulting the public and stakeholders on risk management options under consideration
- undertaking cost-benefit analysis, and evaluating the impacts on stakeholders
- promoting [compliance](#) by providing information to industry and other polluters to increase awareness and understanding of requirements, and enforcing risk management instruments prioritized based on risks to human health and the environment and the likelihood of non-compliance and
- evaluating and reporting on the ongoing relevance, success, and effectiveness of risk management actions that have been put in place

When regulations are selected as a risk management tool, they are developed in accordance with legislative requirements set out in CEPA and with respect to direction by the Treasury Board Secretariat of Canada to mitigate the administrative burden that regulations impose on businesses. The list of risk management activities and initiatives in progress or planned can be found on the [Risk management of chemical substances web page](#) and in the [Chemicals Management Plan risk management actions table](#).

3.3 New risk management activities

Environment and Climate Change Canada and Health Canada will consider new and expanded risk management activities and initiatives such as the following.

Giving priority to prohibition for certain toxic substances

The amendments to CEPA created a strengthened regime for assessing and controlling certain toxic substances that are persistent and bioaccumulative, or that meet criteria for carcinogenicity, mutagenicity, and reproductive toxicity (CMR), or substances that pose the highest risk (SHR). Substances that are determined to be toxic under

risques, qui comprennent le processus décisionnel visant à déterminer, évaluer, sélectionner et mettre en place des mesures de gestion des risques pour la santé humaine et l'environnement attribuables aux substances toxiques. Ces activités comprennent :

- le choix de la mesure ou de l'ensemble de mesures le plus approprié pour réduire l'exposition aux substances toxiques, que ce soit aux termes de la LCPE, au moyen de mesures volontaires comme une entente sur la performance environnementale ou une autre loi mieux adaptée pour aborder le risque (par exemple la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les pêches*, entre autres)
- la consultation du public et les intervenants à propos des options de gestion des risques à l'étude
- la réalisation d'une analyse coûts-bénéfices et l'évaluation de l'impact sur les intervenants
- la promotion de la [conformité](#) en fournissant l'information à l'industrie et aux autres pollueurs pour accroître leur sensibilisation et leur connaissance des exigences et l'application des mesures de gestion des risques dont la priorité est établie selon les risques pour la santé humaine et l'environnement et la probabilité de non-conformité
- l'évaluation et la production de rapport concernant la pertinence continue, le succès et l'efficacité des mesures de gestion des risques qui ont été mises en place

Lorsque des règlements sont sélectionnés comme instrument de gestion des risques, ils sont développés conformément aux exigences législatives énoncées dans la LCPE et dans le respect des directives du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada visant à atténuer la charge administrative que les règlements imposent aux entreprises. La liste des activités et initiatives de gestion des risques en cours ou prévues peut être obtenue sur la [page Web Gestion des risques de substances chimiques](#) et dans le [Tableau des mesures de gestion des risques du Plan de gestion des produits chimiques](#).

3.3 Nouvelles activités de gestion des risques

Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada envisageront des activités et des initiatives de gestion des risques nouvelles, telles que les suivantes.

Accorder la priorité à l'interdiction de certaines substances toxiques

Les modifications apportées à la LCPE ont créé un cadre renforcé pour évaluer et contrôler certaines substances toxiques qui sont persistantes, bioaccumulatives, ou qui répondent à des critères de cancérogénicité, de mutagénicité et de toxicité pour la reproduction (CMR), ou qui posent le plus haut niveau de risque. Les substances

CEPA and that meet these criteria must be recommended for addition to Part 1 of Schedule 1 of CEPA.

For substances added to Part 1 of Schedule 1, the Minister of the Environment and the Minister of Health are required to give priority to the total, partial, or conditional prohibition of activities in relation to those substances or releases of those substances. In some cases, giving priority to prohibition will involve requiring the substances to be phased out entirely. In other cases, it means that activities or releases of concern will be prohibited, or that all new uses will be prohibited unless it can be shown that there are no safer alternatives and that the use of the substances can be undertaken safely.

The criteria for these substances are, or will be, set out in regulations. The criteria for persistence and bioaccumulation are set out in the [Persistence and Bioaccumulation Regulations](#). The criteria for CMR and SHR will be described in a discussion document published alongside a notice in the *Canada Gazette*, Part I, and will be set out in new regulations. These new regulations would be developed in consultation with stakeholders and partners.

Permitting regime for existing substances

Health Canada and Environment and Climate Change Canada could develop regulations to outline a new permitting regime for toxic substances. These regulations would support CEPA's strengthened chemicals management regime and would enable the federal government to issue a permit to allow the use of a toxic substance if it is demonstrated that a restricted activity can be undertaken safely and that there are no feasible alternatives.

This new regime would be a flexible and responsive authorization pathway that provides stakeholders with a clear and predictable science-based mechanism to maintain access to essential substances, while managing risk without the need for a complete prohibition. A permitting regime could enable quicker decision-making in response to evolving science, innovation, and real-world conditions — supporting business continuity while driving progress toward safer alternatives.

Disclosure of substances in products

Following the notice of intent published on October 29, 2022, to support increased protection and safety along the supply chain and to inform decisions by governments, businesses, consumers and waste handlers, Environment and Climate Change Canada could launch a strategy for enhancing disclosure of substances in products.

jugées toxiques en vertu de la LCPE et qui répondent à ces critères doivent être recommandées pour l'inscription à la partie 1 de la liste de l'annexe 1 de la LCPE.

Lorsque les substances sont inscrites à la partie 1 de la liste de l'annexe 1, le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé accordent la priorité à l'interdiction totale, partielle ou conditionnelle d'activités liées à ces substances ou à leurs rejets. Dans certains cas, la priorité accordée à l'interdiction mènera au retrait total de ces substances. Dans d'autres cas, les activités ou rejets préoccupants seront interdits, ou toutes les nouvelles utilisations seront interdites jusqu'à ce qu'il soit démontré qu'il n'y a aucune solution de remplacement sûre et que l'utilisation de ces substances peut se faire en toute sécurité.

Les critères applicables à ces substances seront définis dans des règlements s'ils ne le sont pas déjà. Les critères de persistance et de bioaccumulation sont définis dans le [Règlement sur la persistance et la bioaccumulation](#). Les critères de CMR et de plus haut niveau de risque seront décrits dans un document de discussion qui sera publié en même temps qu'un avis dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, et seraient élaborés dans de nouveaux règlements en consultation avec les intervenants et les partenaires.

Régime d'autorisation des substances existantes

Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada pourraient élaborer un règlement pour définir un nouveau régime d'autorisation des substances toxiques. Ce règlement soutiendrait le régime renforcé de gestion des produits chimiques aux termes de la LCPE et permettrait au gouvernement fédéral de délivrer un permis pour autoriser l'utilisation d'une substance toxique si la démonstration est faite qu'une activité limitée peut être entreprise de manière sécuritaire et qu'il n'y a pas d'autre solution possible.

Ce nouveau régime serait une voie d'autorisation flexible et réactive qui fournirait aux intervenants un mécanisme scientifique clair et prévisible pour maintenir l'accès aux substances essentielles, tout en gérant les risques sans qu'il soit nécessaire de procéder à une interdiction complète. Un régime d'autorisation pourrait permettre une prise de décision plus rapide en réponse à l'évolution de la science, de l'innovation et des conditions du monde réel, afin de soutenir la continuité des activités tout en favorisant les progrès vers des solutions de rechange plus sécuritaires.

Divulgence des substances dans les produits

À la suite de la publication de l'avis d'intention le 29 octobre 2022, en vue de soutenir la protection et la sécurité accrues pour toute la chaîne d'approvisionnement et de guider la prise de décisions des gouvernements, des entreprises, des consommateurs, et les responsables de la gestion des déchets, Environnement et Changement climatique Canada pourrait lancer une stratégie visant à améliorer la divulgation des substances contenues dans les produits.

Addressing geographically targeted areas of pollution

As the Government advances its efforts to protect the environment, communities, and populations that are disproportionately impacted by pollution, Environment and Climate Change Canada and Health Canada could further explore and consider geographically targeted areas of pollution.

3.4 Research, monitoring and surveillance activities

Research, monitoring and surveillance provide essential information about chemicals, including human exposure to them and their potential effects on human health and the environment. This knowledge informs decision-making on risk assessment and risk management priorities and helps keep pace with emerging scientific methods and information (such as research activities undertaken by government scientists and academic partners). These activities also support the identification and selection of priorities.

Health Canada and Environment and Climate Change Canada scientists actively collaborate with domestic and international partners and support chemical-related programs, such as the Global Atmospheric Passive Sampling Network, as well as reporting obligations to fulfill international agreements on transboundary pollution. Researchers in both departments also play an active role in international chemicals management initiatives (for example through the Organisation for Economic Co-operation and Development, and the World Health Organization). This helps Canada keep pace with understanding the changes in the global chemicals landscape and ensures the strategic advancement of research, monitoring and surveillance priorities to protect the health of people living in Canada and the environment.

Research activities can help identify the hazardous properties of a substance, better understand its fate in the environment, and how humans or the environment may be exposed and how they may be affected.

Priority areas for research include

- studying the persistence, bioavailability, bioaccumulation, toxicity and cumulative effects of priority chemicals and chemicals of emerging concern, including chemicals impacting populations or environments that may be at increased risk due to either greater exposure or greater susceptibility;
- understanding the impacts of chemicals on Indigenous Peoples and their communities;

Atténuer des zones de pollution géographiquement ciblées

Alors que le gouvernement poursuit ses efforts pour protéger l'environnement, les communautés et les populations qui sont touchées de manière disproportionnée par la pollution, Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada pourrait explorer et envisager des zones de pollution géographiquement ciblées.

3.4 Activités de recherche, de suivi et de surveillance

La recherche, le suivi et la surveillance fournissent des informations essentielles sur les produits chimiques, notamment l'exposition et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement. Ces connaissances guident le processus décisionnel quant aux priorités d'évaluation des risques et de gestion des risques et permettent de rester à l'affût des méthodes et des informations scientifiques émergentes (par exemple les activités de recherche entreprises par les scientifiques du gouvernement et les partenaires universitaires). Ces activités soutiennent également l'établissement et le choix de ces priorités.

Les scientifiques de Santé Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada collaborent activement avec des partenaires nationaux et internationaux et soutiennent les programmes liés aux produits chimiques, comme le Réseau mondial d'échantillonnage atmosphérique passif, et les obligations de production de rapports pour respecter les accords internationaux sur la pollution transfrontalière. Les chercheurs de ces ministères ont également un rôle actif dans les initiatives internationales de gestion des produits chimiques (par exemple par l'intermédiaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et de l'Organisation mondiale de la santé [OMS]). Cette participation permet au Canada de suivre l'évolution du paysage mondial des produits chimiques et assure l'avancement stratégique des priorités de recherche, de suivi et de surveillance pour protéger la santé des personnes vivant au Canada et l'environnement.

Les activités de recherche contribuent à déterminer les propriétés dangereuses d'une substance, à mieux comprendre son devenir dans l'environnement, les modes d'exposition des humains et de l'environnement et l'effet de la substance.

Les domaines prioritaires de recherche comprennent notamment :

- l'étude de la persistance, de la biodisponibilité, de la bioaccumulation, de la toxicité et des effets cumulatifs des produits chimiques d'intérêt prioritaire et des produits chimiques émergents préoccupants, y compris les produits chimiques ayant une incidence sur les populations ou les environnements qui peuvent être à risque plus élevé en raison d'une exposition plus importante ou d'une plus grande sensibilité;

- understanding the impacts of chemicals on low-income communities in Canada;
- bridging science knowledge gaps and informing risk assessments of new and existing chemicals of potential risk (for example potential substitutes for substances with known toxicity and endocrine disruptors) in priority areas (such as human health effects, and routes and sources of exposure);
- generating and integrating knowledge to support the increasingly complex priorities faced by risk assessment and risk management, such as cumulative effects and real-world exposure to complex mixtures, and to support bridging, braiding and weaving Indigenous knowledge and western science;
- where data and information are available, examining the interconnection between climate change and the exposure of ecosystems and human populations to harmful chemicals (particularly due to extreme weather events, which can mobilize contaminants from industrial sites, agricultural runoff or damaged infrastructure), and developing solutions for effective, adaptable, resilient risk management to mitigate chemical exposures;
- developing new computational and laboratory methodologies that allow a greater number and variety of chemicals to be studied, including those for which little is known (for example development of methods to expand the list of chemicals, such as per- and polyfluoroalkyl substances [PFAS], that can be identified and quantified in various matrices); and
- enabling modern toxicity testing, including advancing the use of new approach methods (NAMs) [such as new technologies, methodologies or approaches (or a combination thereof, such as computational or cell culture models) to support reducing animal testing], where possible, to further the understanding of how environmental exposures lead to negative health impacts;
- comprendre les impacts des produits chimiques sur les peuples autochtones et leurs communautés;
- comprendre les impacts des produits chimiques sur les communautés à faible revenu au Canada;
- l'acquisition de connaissances pour combler des lacunes et orienter les évaluations des risques des produits chimiques, nouveaux et existants, qui pourraient présenter un risque (par exemple des substituts potentiels de substances dont la toxicité est connue et perturbateurs endocriniens) dans les domaines prioritaires (par exemple les effets sur la santé humaine, et les parcours et sources d'exposition);
- la production et l'intégration de connaissances pour soutenir les priorités de plus en plus complexes en matière d'évaluation des risques et de gestion des risques, comme les effets cumulatifs et l'exposition réelle aux mélanges complexes, et afin de rapprocher, de tresser et de tisser les connaissances autochtones avec les approches de la science occidentale;
- lorsque des données et des informations sont disponibles, examiner l'interconnexion entre le changement climatique et l'exposition des écosystèmes et des populations humaines à des produits chimiques nocifs, notamment en raison d'événements météorologiques extrêmes qui peuvent mobiliser des contaminants provenant de sites industriels, de ruissellement agricole ou d'infrastructures endommagées, et développer des solutions pour une gestion des risques efficace, adaptable et résiliente afin d'atténuer les expositions aux produits chimiques;
- élaborer de nouvelles méthodes de calcul ou d'analyse en laboratoire permettant l'étude d'un plus grand nombre et d'une plus grande variété de produits chimiques, y compris ceux pour lesquels il existe peu de connaissances (par exemple l'élaboration de méthodes pour élargir la liste des produits chimiques, comme les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques [SPFA], pouvant être identifiés et quantifiés dans diverses matrices);
- favoriser la réalisation d'essai de toxicité moderne, y compris la promotion de l'utilisation de nouvelles méthodes d'approche (comme de nouvelles technologies, des méthodologies ou des approches [ou une combinaison de celles-ci comme modèle de calcul ou de culture cellulaire] en vue de réduire les essais sur les animaux), si possible, pour faire avancer les connaissances sur les expositions environnementales et les effets négatifs sur la santé

Spotlight: Supporting the health of firefighters

Health Canada is implementing the firefighter action plan to protect firefighters from harmful chemicals released during household fires. This includes conducting research and monitoring to evaluate firefighters' chemical exposure levels. Additionally, Health Canada will support research

Pleins feux : Soutenir la santé des pompiers

Santé Canada met en œuvre le plan d'action pour les pompiers afin de les protéger des substances chimiques nocives libérées lors des incendies domestiques. Il s'agit notamment de mener des recherches et d'effectuer des contrôles pour évaluer les niveaux d'exposition des pompiers aux

on occupational cancers linked to firefighting. Through the new National Framework on Cancers linked to Firefighting, the department will build evidence on firefighter subpopulations and develop best practices for interventions to reduce and prevent harmful exposures.

Spotlight: Integrated Chemical Mixtures Project

The Integrated Chemical Mixtures Project (ICMP) is a research and monitoring project established as part of the implementation of the amended CEPA. Over a period of four years, commencing in 2023–24, research and monitoring activities will be conducted to generate knowledge on real-world exposure to, and effects from, chemical mixtures in the environment.

The goal of the ICMP is to develop an innovative approach to evaluate and address exposure to multiple substances and their cumulative impacts on multiple environmental media, including air, biota, water, sediment, and soil. The ICMP will focus on two site case studies as a proof of concept. Engagement with impacted Indigenous communities, industries, municipalities, and provincial partners is a pillar of the project.

Monitoring and surveillance activities measure and track chemicals in various environmental media, humans, and food sources, as well as in wastewater. These activities inform risk assessment and risk management program priorities and decisions and, to the extent possible, verify if risk management measures are meeting their intended objectives.

Health Canada's human biomonitoring program is dedicated to advancing the understanding of environmental chemical exposures in people living in Canada and supporting informed decision-making. The framework that guides program activities includes the following key components:

- population biomonitoring, which encompasses both national and targeted biomonitoring, to provide representative and comprehensive biomonitoring data on people living in Canada, including those who may be disproportionately impacted;
- consideration of barriers to, and opportunities for the engagement of marginalized, racialized and disproportionately impacted people and communities in future activities;

produits chimiques. En outre, Santé Canada soutiendra la recherche sur les cancers professionnels liés à la lutte contre les incendies. Grâce au nouveau cadre national sur les cancers liés à la lutte contre les incendies, le ministère recueillera des données sur les sous-populations de pompiers et élaborera des pratiques exemplaires pour les interventions visant à réduire et à prévenir les expositions nocives.

Pleins feux : Projet intégré sur les mélanges de produits chimiques

Le Projet intégré sur les mélanges de produits chimiques (PIMPC) est un projet de recherche et de surveillance établi dans le cadre de la mise en œuvre de la LCPE modifiée. Sur une période de quatre ans, à compter de 2023-2024, des activités de recherche et de surveillance seront menées pour générer des connaissances sur l'exposition réelle aux mélanges de produits chimiques dans l'environnement et sur leurs effets.

L'objectif du PIMPC est de développer une approche innovante pour évaluer et remédier à l'exposition à plusieurs substances et leurs impacts cumulatifs sur plusieurs milieux environnementaux, notamment l'air, le biote, l'eau, les sédiments et le sol. Le PIMPC se concentrera sur deux études de cas d'emplacement afin de démontrer la validité du concept. Les activités de mobilisation avec les communautés autochtones, les industries, les municipalités et les partenaires provinciaux touchés sont un pilier du projet.

Les activités de suivi et de surveillance permettent de mesurer et de suivre les produits chimiques dans différents milieux environnementaux, chez les humains, dans les sources d'alimentation et dans les eaux usées. Ces activités orientent les priorités du programme d'évaluation des risques et de gestion des risques ainsi que les décisions et, dans la mesure du possible, permettent de vérifier si les mesures de gestion des risques atteignent les objectifs prévus.

Le programme de biosurveillance humaine de Santé Canada est dédié à faire avancer les connaissances sur les expositions des personnes vivant au Canada aux produits chimiques dans l'environnement et à soutenir un processus décisionnel éclairé. Le cadre qui guide les activités du programme comprend les éléments clés suivants :

- la biosurveillance de la population, qui comprend la biosurveillance tant à l'échelle nationale que ciblée, pour obtenir des données de biosurveillance représentatives et complètes sur les personnes vivant au Canada, y compris les populations qui pourraient subir des impacts disproportionnés;
- la prise en compte des obstacles et des opportunités de participation des personnes et des communautés marginalisées, racisées et touchées de manière disproportionnée dans les activités futures;

- the development and application of methods to measure indicators of exposure and biological change for existing priority substances as well as emerging priorities; and
- data analysis to better understand chemical exposures and associated health effects in people living in Canada, and knowledge dissemination to communicate findings to a diverse range of stakeholders, including groups and individuals who may be disproportionately impacted (for example due to greater susceptibility, greater exposure, or economic disparity, or as a result of climate change).

Examples of planned and ongoing activities for Health Canada's monitoring and surveillance program include the biomonitoring component of the [Canadian Health Measures Survey \(CHMS\)](#). This survey has collected nationally representative biomonitoring data since 2007, and reports on the levels of environmental chemicals for the Canadian population, disaggregated by age and sex. These data enable the establishment of baseline levels of chemicals to help assess changes in exposure over time. The program also supports human health research and biomonitoring under the [Northern Contaminants Program \(NCP\)](#) whose key objective is to work towards reducing and, wherever possible, eliminating contaminants in [traditional/country foods](#), while providing information that assists informed decision making by individuals and communities about their food use. In addition, the program leads the [Maternal-Infant Research on Environmental Chemicals \(MIREC\) study](#), which collects data over time from the same parents and children to examine the effects of prenatal exposure to environmental chemicals on health outcomes at several critical life stages, including pregnancy, infancy, childhood, puberty and menopause. Health Canada's biomonitoring programs are always exploring new methods to advance the collection, analysis and interpretation of biomonitoring data. Other activities that may support the identification of disproportionately impacted populations include site-specific analysis of existing CHMS data, leveraging existing Canadian biobanks, and using novel tools, such as artificial intelligence, to support our understanding of real-world chemical exposures. Efforts are also underway to explore additional sources of data and linkages between various data sets, where possible and with relevant partners. Information on human biomonitoring activities under Canada's CMP is available on the [Human Biomonitoring of Environmental Chemicals web page](#).

- l'élaboration et l'utilisation de méthodes pour mesurer les indicateurs d'exposition et les changements biologiques des substances existantes d'intérêt prioritaire, ainsi que les priorités émergentes;
- l'analyse des données pour mieux comprendre les expositions aux produits chimiques et les effets sur la santé des personnes vivant au Canada, et la diffusion des connaissances pour communiquer les résultats à un éventail diversifié d'intervenants, y compris les groupes et les personnes susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée (par exemple en raison d'une plus grande sensibilité, d'une plus grande exposition ou d'une disparité économique, ou à la suite du changement climatique).

Les exemples d'activités planifiées et continues du programme de suivi et surveillance de Santé Canada comprennent la composante de biosurveillance de l'[Enquête canadienne sur les mesures de la santé \(ECMS\)](#). Cette enquête a permis de recueillir, depuis 2007, des données de biosurveillance représentatives à l'échelle nationale et de produire des rapports sur les niveaux de produits chimiques dans l'environnement, pour la population canadienne, ventilés par âge et par sexe. Ces données mènent à la détermination des niveaux de référence des produits chimiques pour l'évaluation des changements de l'exposition au fil du temps. Le programme soutient aussi la recherche et la biosurveillance visant la santé humaine dans le cadre du [Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord](#) dont l'objectif principal est d'œuvrer à la réduction et, autant que possible, à l'élimination des contaminants dans les [aliments traditionnels/régionaux](#), tout en fournissant de l'information qui aide les individus et les communautés à prendre des décisions éclairées concernant leur alimentation. En outre, le programme est responsable de l'[Étude mère-enfant sur les composés chimiques de l'environnement \(MIREC\)](#), qui recueille des données, au fil du temps, sur les parents et les enfants afin d'examiner les effets de l'exposition prénatale aux produits chimiques dans l'environnement sur l'état de santé à différentes étapes critiques de la vie, notamment la grossesse, la petite enfance, l'enfance, la puberté et la ménopause. Les programmes de biosurveillance de Santé Canada explorent constamment de nouvelles méthodes pour améliorer la collecte, l'analyse et l'interprétation des données de biosurveillance. D'autres activités peuvent contribuer à cerner les populations touchées de manière disproportionnée, notamment des analyses sur place des données existantes de l'ECMS, l'exploitation des biobanques du Canada et l'utilisation d'outils novateurs comme l'intelligence artificielle pour aider à comprendre l'exposition réelle aux produits chimiques. Des efforts sont également en cours pour explorer d'autres sources de données et établir des liens entre divers ensembles de données, lorsque possible et avec les partenaires concernés. Les renseignements sur les activités de biosurveillance humaine dans le cadre du PGPC du Canada sont accessibles sur la [page Web Biosurveillance humaine des substances chimiques de l'environnement](#).

Health Canada also conducts surveillance of chemical contaminants in foods through the Canadian Total Diet Study. In addition, Health Canada performs targeted surveys when trends of concern are identified and leverages other surveillance programs such as the Fish Contaminants Monitoring Program.

Environment and Climate Change Canada's Environmental Monitoring and Surveillance Program enables the regular collection of data on the concentration of chemical substances and monitoring of trends in various environmental media across Canada. Environmental media include surface water, sediment, air, aquatic biota and wildlife. Sampling sites are selected based on data needs for decision-making, while leveraging existing monitoring programs. In addition, as many chemical substances are found in consumer products, the wastewater sector is also of interest for the monitoring of chemical substances. Through the Chemicals Management Plan Wastewater Monitoring Program, Environment and Climate Change Canada scientists can determine the levels of selected chemical substances entering wastewater treatment plants, the fate of these substances through typical wastewater and sludge treatment processes, and the levels of these substances being discharged in wastewater treatment plant effluents and solids residuals.

Health Canada and Environment and Climate Change Canada have a governance process for research and monitoring activities to ensure related efforts support risk assessment and risk management priorities. These priorities guide competitive internal calls for research proposals as well as external calls for research proposals funded through grants and contributions. Results and findings from these research and monitoring projects are shared with regulatory communities on an ongoing basis and can help identify new priorities and emerging issues for risk assessment and risk management. Results are also shared more broadly and reported on through various means of knowledge transfer, including publications, presentations, workshops, and publications on the [Open Government Portal](#). Health Canada and Environment and Climate Change Canada scientists are uniquely positioned to communicate scientific data that is impartial, evidence-informed, and expert-driven, and that is responsive to the needs of people in Canada and to share it in ways that are accessible, useable, nimble and adaptive.

Progress made on research, monitoring and surveillance activities to address risk assessment and risk management

Santé Canada surveille également les contaminants chimiques dans les aliments par le biais de l'Étude canadienne sur l'alimentation totale. En outre, Santé Canada mène des enquêtes ciblées lorsque des tendances préoccupantes sont observées et compte sur les autres programmes de surveillance comme le Programme de surveillance des contaminants du poisson.

Le Programme de monitoring et de surveillance de l'environnement d'Environnement et Changement climatique Canada permet la collecte régulière de données sur la concentration des substances chimiques et le suivi des tendances dans différents milieux environnementaux à l'échelle du Canada. Les milieux environnementaux comprennent les eaux de surface, les sédiments, l'air, le biote aquatique et la faune. Les sites d'échantillonnage sont choisis en fonction des besoins de données pour éclairer le processus décisionnel, tout en utilisant les programmes de suivi existants. En outre, puisque les produits de consommation contiennent de nombreuses substances chimiques, le secteur des eaux usées présente également un intérêt pour la surveillance des substances chimiques. Grâce au Programme de surveillance des eaux usées du Plan de gestion des produits chimiques, les scientifiques d'Environnement et Changement climatique Canada peuvent déterminer les niveaux des substances chimiques sélectionnées qui entrent dans les usines de traitement des eaux usées, le devenir de ces substances dans les procédés de traitement des eaux usées et des boues ainsi que les taux de rejets de ces substances dans les effluents des usines de traitement des eaux usées et les résidus solides.

Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont établi un processus de gouvernance pour la recherche et la surveillance afin que les efforts associés soutiennent les priorités d'évaluation des risques et de gestion des risques. Ces priorités orientent les concours internes de propositions de recherche ainsi que les appels externes de propositions de recherche financées par des subventions et contributions. Les résultats et les conclusions de ces projets de recherche et surveillance sont communiqués aux communautés de réglementation de manière continue et peuvent aider à la détermination de nouvelles priorités et d'enjeux émergents d'évaluation des risques et de gestion des risques. Les résultats sont également diffusés à plus grande échelle et font l'objet de rapports par divers mécanismes de transfert des connaissances, notamment des articles, des présentations, des ateliers et des publications sur le [Portail du gouvernement ouvert](#). Les scientifiques de Santé Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada sont particulièrement bien placés pour communiquer des données scientifiques impartiales, menées par des experts et fondées sur des données probantes qui répondent aux besoins des individus au Canada et qui sont diffusées dans des formats accessibles, utilisables, souples et adaptables.

Les progrès découlant des activités de recherche, de suivi et de surveillance visant à répondre aux besoins et aux

needs and priorities have been, and will continue to be, reported in the [CEPA annual report](#).

3.5 Information gathering

Activities and initiatives to collect information from stakeholders

Health Canada and Environment and Climate Change Canada plan to develop information gathering initiatives on substances that may be related to their import, manufacture, product concentration and uses.

Information to support the prioritization, assessment and risk management of substances can be collected from a variety of published and unpublished sources, stakeholder submissions, and various databases, either through mandatory or voluntary means.

Mandatory information gathering initiatives (section 46 or 71 notices under CEPA) provide authority for the collection of scientific data (e.g. toxicological studies) and commercial activity information (e.g. substance uses and quantities) from stakeholders such as importers, manufacturers, and users of chemicals who meet the reporting requirements.

The plan describing anticipated upcoming information gathering initiatives as well as past efforts is available on the [Information gathering initiatives web page](#).

The National Pollutant Release Inventory

The [National Pollutant Release Inventory](#) (NPRI) is Canada's public inventory of pollutant releases, disposals and transfers. It tracks over 300 pollutants from over 7 000 facilities across Canada. Under the authority of CEPA, the NPRI tracks pollutants from facilities across Canada subject to the reporting requirements by collecting information about substances that may pose a risk to the environment and health.

The list of substances subject to reporting has been and will continue to be reviewed to ensure that it remains up-to-date and relevant, and that reporting thresholds are appropriate for gathering pollutant release data in Canada to meet the needs of internal government programs and other data users. This will continue to involve reviewing activities such as risk assessment and risk management to inform possible changes to the NPRI substance list. The program will also continue to leverage the regular feedback provided by stakeholders through its external multi-stakeholder advisory working group. Changes may include the addition of substances that meet the definition

priorités d'évaluation des risques et de gestion des risques ont été soulignés, et continueront de l'être, dans le cadre du [rapport annuel de la LCPE](#).

3.5 Collecte de renseignements

Activités et initiatives de collecte de renseignements auprès des intervenants

Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada prévoient mettre en place des initiatives de collecte d'informations sur les substances qui pourraient porter sur leur importation, leur fabrication, leur concentration dans les produits et leurs utilisations.

L'information servant à soutenir l'établissement des priorités, l'évaluation et la gestion des risques des substances peut être collectée auprès d'une variété de sources publiées et non publiées, de présentations d'intervenants et de diverses bases de données, par des mécanismes obligatoires ou volontaires.

Les initiatives de collecte de renseignements obligatoires (les avis des articles 46 ou 71 de la LCPE) sont assorties du pouvoir de collecte des données scientifiques (par exemple études toxicologiques) et d'information sur l'activité commerciale (par exemple utilisations des substances et quantités) auprès des intervenants comme les importateurs, les fabricants et les utilisateurs de substances chimiques qui satisfont aux exigences de production de rapport.

Le plan décrivant les prochaines priorités de collecte d'information ainsi que les efforts antérieurs est accessible sur la [page Web Initiatives de collecte de renseignements](#).

Inventaire national des rejets de polluants

L'[Inventaire national des rejets de polluants](#) (INRP) est l'inventaire public des polluants rejetés, éliminés et transférés au Canada. Il recense plus de 300 polluants provenant de plus de 7 000 installations au Canada. Conformément aux pouvoirs conférés par la LCPE, l'INRP surveille les polluants rejetés par les installations au Canada qui sont soumis à des exigences de production de rapport en collectant des renseignements sur les substances qui peuvent poser un risque pour l'environnement et la santé.

La liste des substances soumises à la production d'un rapport a été, et continuera d'être, revue pour faire en sorte qu'elle reste actuelle et pertinente et que les seuils de production de rapport sont appropriés pour la collecte des données sur les rejets de polluants au Canada afin de satisfaire les besoins des programmes gouvernementaux internes et d'autres utilisateurs des données. Les activités de révision se poursuivront, notamment l'évaluation et la gestion des risques pour orienter les possibles changements à la liste de l'INRP. Le programme continuera de tirer parti de la rétroaction régulière des intervenants par le biais de son groupe de travail consultatif externe

of toxic as set out in CEPA, the deletion of substances for which an NPRI listing is no longer warranted, and threshold changes where current reporting on a substance is not adequate to meet current needs. Important collaborations with neighbouring jurisdictions will also continue to inform data collection and analysis for the benefit of people living in Canada.

3.6 Information sharing

The Watch List

[Section 75.1 of the amended CEPA](#) enacts that the Minister of the Environment must compile and may amend from time to time a list that specifies substances for which the Minister of the Environment and the Minister of Health have reason to suspect that they are capable of becoming toxic or substances that have been determined to be capable of becoming toxic. This list is known as the Watch List. Substances listed on Schedule 1 of CEPA cannot appear on the Watch List.

The Watch List will include substances that have been assessed as not currently meeting the criteria for toxic under [section 64 of CEPA](#) but may be of potential concern if, for instance, new data on exposure or hazard emerged, or exposure levels were to change in the future. The Watch List will not impose new or additional requirements or restrictions on a substance or class of substances and does not supersede or modify any act, regulation or legal obligation. Environment and Climate Change Canada and Health Canada published the [proposed Watch List Approach](#) for a 60-day comment period, outlining how the two departments would meet the legislated requirement of compiling and amending the Watch List. The Approach describes the considerations and processes by which substances can be added and removed from the Watch List.

The development of the Approach will consider public comments and will be published in the [CEPA Registry](#) in 2025, with Watch List substances to be published in the CEPA Registry soon thereafter. Amendments to the Watch List will be an ongoing activity.

Additional information on substances and risks

For further information on substances and risk communication, we invite you to consult the following websites:

- [Substances Search tool](#) — an online searchable tool to look up substance names and substance identifiers that are referenced in various legislative or regulatory

multipartite. Les changements peuvent comprendre l'ajout de substances qui sont jugées toxiques aux termes de la LCPE, la suppression des substances pour lesquelles une inscription sur la liste de l'INRP n'est plus nécessaire et des changements aux seuils indiqués si la production actuelle de rapports sur une substance n'est pas adéquate pour répondre aux besoins. D'importantes collaborations avec les administrations voisines se poursuivront pour orienter la collecte de données et l'analyse, au bénéfice des personnes vivant au Canada.

3.6 Partage d'informations

La liste de surveillance

L'[article 75.1 de la LCPE modifiée](#) prévoit que le ministre de l'Environnement doit établir et peut modifier de temps à autre une liste précisant les substances pour lesquelles le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé ont des raisons de soupçonner qu'elles sont susceptibles de devenir toxiques ou qui ont été désignées comme susceptibles de devenir toxiques. Cette liste est appelée la Liste de surveillance. Les substances inscrites à l'annexe 1 de la LCPE ne peuvent pas figurer sur la Liste de surveillance.

La liste de surveillance comprendra des substances qui ont été évaluées comme ne satisfaisant pas actuellement aux critères de toxicité énoncés à l'[article 64 de la LCPE](#), mais qui pourraient poser un problème potentiel si, par exemple, de nouvelles données sur l'exposition ou la dangerosité devaient apparaître, ou si les niveaux d'exposition devaient changer à l'avenir. La Liste de surveillance n'imposera pas de nouvelles exigences ou restrictions supplémentaires à une substance ou à une catégorie de substances et ne remplace ni ne modifie aucune loi, réglementation ou obligation légale. Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada ont publié l'[approche proposée pour la Liste de surveillance](#) pour une période de commentaires de 60 jours, décrivant la manière dont les deux ministères satisferaient à l'exigence législative d'établir et de modifier la Liste de surveillance. L'approche décrit les considérations et les processus par lesquels des substances peuvent être ajoutées à la Liste de surveillance et en être retirées.

L'élaboration de l'approche tiendra compte des commentaires du public et sera publiée dans le [Registre de la LCPE](#) en 2025, et les substances figurant sur la Liste de surveillance seront publiées dans le Registre de la LCPE peu après. Les modifications à la Liste de surveillance constitueront une activité continue.

Renseignements supplémentaires sur les substances et les risques

Si vous souhaitez obtenir des renseignements supplémentaires sur les substances et la communication des risques, nous vous invitons à consulter les sites Web suivants :

- [Outil de recherche de substances](#) — outil de recherche permettant de chercher des noms et des numéros

instruments or Government of Canada websites. The information conveyed through the tool will continue to be updated and expanded to include a broader scope of information on substances

- **Chemical substances** — identifies ongoing activities related to this Plan. Updates include the publication of new content, such as substance information sheets and [risk assessment fact sheets on various topics](#)
- **List of toxic substances managed under Canadian Environmental Protection Act** — communicates science-based information on toxic substances in plain language and the actions taken by the Government of Canada to address toxic substances
- **Healthy home** — Health Canada's platform for disseminating information to the public on how to manage and reduce exposure to chemicals and pollutants in and around the home. Part of the Healthy Home campaign is a [searchable list of chemicals and pollutants](#) that provides plain language information about the related health effects of specific chemical risks and how to reduce these risks. The list will continue to be expanded to include new high-profile priority chemicals

Improving digital systems

Environment and Climate Change Canada is improving digital systems to make it easier and faster for people in Canada to engage with our regulatory work. Future enhancements will seek to help the Government obtain, use and share environmental data more effectively, supporting better decision-making and keeping people in Canada informed.

3.7 Engagement activities

The Government of Canada will continue to engage with the public, civil society organizations, academics, Indigenous partners, industry, and other jurisdictions that represent a breadth of perspectives, sectors, and interests spanning across the life cycle of substances.

This engagement will leverage the knowledge and expertise of these parties and diverse voices through targeted and tailored mechanisms to provide input and advice on program implementation and decision-making. Such mechanisms may include

- multi-stakeholder and ad hoc science workshops that focus on topics of emerging science and risk assessment modernization;

d'identification de substances qui sont mentionnés dans divers instruments législatifs ou réglementaires ou dans les sites Web du gouvernement du Canada. Les renseignements obtenus au moyen de l'outil seront mis à jour et bonifiés pour comprendre un ensemble élargi de renseignements sur les substances

- **Substances chimiques** — présente les activités continues liées au Plan. Les mises à jour comprennent la publication de nouveau contenu, comme des fiches de renseignements sur les substances et des [fiches d'information sur divers sujets en évaluation des risques](#)
- **Liste des substances toxiques gérées sous la Loi canadienne sur la protection de l'environnement** — présente des renseignements fondés sur la science à propos des substances toxiques, en langage simple, et les mesures prises par le gouvernement du Canada pour gérer les substances toxiques
- **Maison saine** — plateforme de Santé Canada servant à communiquer de l'information au public sur la façon de gérer et de réduire l'exposition aux produits chimiques, tant à l'intérieur qu'autour de la maison. La campagne Maison saine s'appuie, en partie, sur une [liste consultable des produits chimiques et des polluants](#) qui fournit des renseignements en langage simple sur les effets sur la santé attribuables aux risques de certains produits chimiques et les façons de réduire ces risques. Cette liste continuera d'être étoffée pour inclure les nouveaux produits chimiques d'intérêt prioritaire

Amélioration des systèmes numériques

Environnement et Changement climatique Canada améliore les systèmes numériques afin de faciliter et d'accélérer la participation de la population canadienne à notre travail réglementaire. Les améliorations futures viseront à aider le gouvernement à obtenir, utiliser et partager les données environnementales de manière plus efficace, soutenant ainsi une meilleure prise de décision et tenant la population canadienne informée.

3.7 Activités de mobilisation

Le gouvernement du Canada continuera de mobiliser le public, les organisations de la société civile, les milieux universitaires, les partenaires autochtones, l'industrie et les autres administrations qui représentent une panoplie de points de vue, de secteurs et d'intérêts couvrant le cycle de vie des substances.

Cette mobilisation permettra de tirer parti des connaissances et de l'expertise de ces parties et des diverses voix au moyen de mécanismes ciblés et adaptés qui produiront des informations et des conseils sur la mise en œuvre du programme et le processus décisionnel. De tels mécanismes peuvent comprendre :

- des ateliers scientifiques ponctuels et rassemblant des intervenants et ciblant des sujets scientifiques émergents et la modernisation de l'évaluation des risques;

- tailored bilateral meetings with civil society organizations, industry groups and Indigenous organizations;
- partnerships with well-placed intermediaries, such as public health organizations, to help increase the reach and accessibility of risk communications, and to bring a wider breadth of voices into the program;
- partnerships and culturally appropriate distinctions-based dialogue with Indigenous partners to support the meaningful inclusion of First Nations, Métis and Inuit perspectives and knowledge;
- contribution funding to support enhanced participation of Indigenous partners and civil society organizations;
- public comment periods to inform proposed risk assessments, consultation documents and risk management documents; and
- the ongoing expansion and improvement of the Healthy Home campaign, which is the Chemicals Management Plan's platform for disseminating information to the public on how to manage and reduce exposure to chemicals and pollutants in and around the home, in order to engage the public and non-traditional stakeholders.

Engagement activities will continue to focus on a shift towards the participation and perspectives of populations who may be disproportionately impacted by chemicals, as well as on efforts to advance the right of every individual in Canada to a healthy environment as provided for in CEPA.

Participation in international chemicals management activities

International collaboration will help drive change globally (with other governments, industry, intergovernmental organizations) for sound chemicals and waste management. The Government intends to continue to play a role in bilateral and multilateral fora where there are linkages to chemicals management and environmental and human health protection.

Considering Canada's commitments under the World Trade Organization Agreement on Technical Barriers to Trade² and the value of regulatory alignment, the Government seeks to reduce barriers to trade and help provide Canadian exporters with more secure, predictable access to foreign markets for their products.

- des rencontres bilatérales adaptées avec des organisations de la société civile, des groupes industriels et des organisations autochtones;
- des partenariats avec des intermédiaires bien positionnés comme les organismes de santé publique pour aider à accroître la sensibilisation et l'accessibilité à la communication des risques et pour solliciter la participation d'une gamme élargie de voix au programme;
- des partenariats et un dialogue fondé sur la distinction et approprié sur le plan culturel avec les partenaires autochtones pour soutenir l'inclusion significative des points de vue et des connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuits;
- un financement de contribution pour soutenir la participation améliorée des partenaires autochtones et des organisations de la société civile;
- des périodes de commentaires publics pour éclairer les évaluations des risques proposées, les documents de consultation et les documents de gestion des risques;
- la poursuite du développement et du renforcement de la campagne Maison saine, qui est la plateforme du Plan de gestion des produits chimiques pour diffuser des informations au public sur la manière de gérer et de réduire l'exposition aux produits chimiques et aux polluants à l'intérieur et autour de la maison, afin d'impliquer le public et les intervenants non traditionnels.

Les activités de mobilisation se poursuivront pour s'orienter vers un changement à la participation et au point de vue des populations qui peuvent être concernées de manière disproportionnée par les substances chimiques, ainsi que des efforts pour promouvoir le droit de chaque personne, au Canada, à un environnement sain aux termes de la LCPE.

Participation aux activités internationales de gestion des substances chimiques

La collaboration internationale contribuera au changement à l'échelle mondiale (avec d'autres gouvernements, industries et organismes intergouvernementaux) à la saine gestion des substances chimiques et des déchets. Le gouvernement continuera de jouer un rôle dans les forums bilatéraux et multilatéraux où il est question de la gestion des substances chimiques et de la protection de l'environnement et de la santé humaine.

Compte tenu des engagements du Canada en vertu de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce² (OMC) et de la valeur de l'harmonisation réglementaire, le gouvernement cherche à réduire les obstacles au commerce et à aider les exportateurs canadiens à obtenir un accès plus sûr et plus prévisible aux marchés étrangers pour leurs produits.

² WTO: Technical Barriers to Trade

² OMC : Les obstacles techniques au commerce

Work is ongoing to explore opportunities to advance informed substitution domestically and internationally. Policy levers to support the identification, development, and use of safer or more sustainable alternatives for substances already in commerce that are associated with substitution challenges are being identified and considered.

The Government of Canada plans to continue to implement its obligations under [multilateral environmental agreements](#) (MEAs) and actively participate in meetings of the [Basel](#), [Rotterdam](#), [Stockholm](#) and [Minamata](#) Conventions and the Convention on Long-Range Transboundary Air Pollution. Canada will continue to explore and engage in a broad range of activities aimed at promoting the ratification and effective implementation of international agreements related to protecting human health and the environment. This includes supporting the listing of chemicals under the Stockholm Convention, as well as advancing global efforts to phase out or regulate harmful substances, strengthen pollution control measures, and enhance cooperation on chemical and waste management. In addition, Canada will continue to participate in international frameworks, such as the Global Framework on Chemicals, and in activities addressing chemicals management under the [Organisation for Economic Co-operation and Development](#), the World Trade Organization and the G7. Canada will also address the impacts of chemicals and waste on biodiversity, both internationally through the [Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework](#), and domestically, as described in [Canada's 2030 Nature Strategy: Halting and Reversing Biodiversity Loss in Canada](#).

4 Activities or initiatives that promote the development and incorporation of alternative methods and strategies to replace, reduce or refine vertebrate animal testing

A strategy has been developed to guide efforts by Health Canada and Environment and Climate Change Canada to replace, reduce or refine the use of vertebrate animal testing for the purpose of assessing substances under CEPA. A [notice of intent](#) regarding the development of this strategy was published on November 30, 2023, and a draft strategy was published for a 60-day public comment period on September 14, 2024. The [strategy](#), published on the CEPA Registry, reflects feedback received through comments and public consultation.

5 Amendments to the Plan

To ensure stakeholders and partners are kept up to date and to ensure predictability, transparency and flexibility

Des travaux sont en cours pour explorer les possibilités de faire progresser la substitution éclairée à l'échelle nationale et internationale. Les leviers politiques permettant de soutenir la détermination, le développement et l'utilisation de solutions de rechange plus sûres ou plus durables pour les substances déjà commercialisées qui présentent des défis de substitution sont en cours d'identification et d'examen.

Le gouvernement du Canada prévoit continuer de respecter ses obligations aux termes d'[accords multilatéraux environnementaux](#) et de participer activement aux réunions relatives aux conventions de [Bâle](#), de [Rotterdam](#), de [Stockholm](#) et de [Minamata](#) et à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Le Canada continuera d'explorer et de participer à un large éventail d'activités visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre efficace des accords internationaux liés à la protection de la santé humaine et de l'environnement. Cela comprend le soutien à l'inscription de substances chimiques à la Convention de Stockholm, ainsi que l'avancement des efforts mondiaux pour éliminer progressivement ou réglementer les substances nocives, renforcer les mesures de contrôle de la pollution et améliorer la coopération en matière de gestion des produits chimiques et des déchets. De plus, le Canada continuera de participer à des cadres internationaux, comme le Cadre mondial sur les produits chimiques, ainsi qu'aux activités liées à la gestion des produits chimiques dans le cadre de l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#), l'OMC et le G7. Le Canada poursuivra aussi des efforts pour atténuer les impacts des substances chimiques et des déchets sur la biodiversité, tant à l'échelle internationale, comme il est décrit dans le [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal](#), qu'à l'échelle nationale comme il est décrit dans la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada](#).

4 Activités ou initiatives faisant la promotion du développement et de l'incorporation de méthodes et de stratégies différentes pour remplacer, réduire ou raffiner les essais sur les animaux vertébrés

Une stratégie a été élaborée pour guider les efforts menés par Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour remplacer, réduire ou raffiner les essais sur les animaux vertébrés lors de l'évaluation des substances dans le cadre de la LCPE. Un [avis d'intention](#) relativement à l'élaboration de cette stratégie a été publié le 30 novembre 2023, et une ébauche de la stratégie a été publiée pour une période de consultation publique de 60 jours le 14 septembre 2024. La [stratégie](#), publiée sur le registre de la LCPE, tient compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique.

5 Modifications du Plan

Pour que les intervenants et les partenaires soient tenus à jour et pour garantir la prévisibilité, la transparence et la

to accommodate shifts in Government priorities and resources, proposed updates to the Plan will be communicated through the latest news mailouts, supporting web pages, or the *Canada Gazette*. Consultation and engagement with stakeholders and partners will be conducted as updates are made to the Plan.

5.1 Stay updated on the latest news

Stakeholders, partners and members of the public who are interested in being notified of actions being taken by the Government to assess and manage substances are invited to [subscribe for the latest news on the Chemicals Management Plan](#). In addition, the CMP produces a quarterly mailout to stakeholders and partners. For additional details, refer to [Engaging in Risk Management](#) and [Making Information Available](#). Stakeholders, partners and members of the public who would like to receive CMP Publication Plans by email can write to substances@ec.gc.ca.

5.2 Contact

Inquiries on the Plan of Priorities can be sent by email to substances@ec.gc.ca.

DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT

DEPARTMENT OF HEALTH

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Publication of the strategy to replace, reduce or refine vertebrate animal testing under the Canadian Environmental Protection Act, 1999

This notice is to inform people in Canada that the Government of Canada has published a [strategy](#) to guide the replacement, reduction or refinement of vertebrate animal testing under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* (CEPA).

This strategy will guide Health Canada and Environment and Climate Change Canada efforts towards achieving the goal of replacing, reducing or refining the use of vertebrate animal testing under CEPA in an iterative and progressive manner when and where possible (that is, to the extent practicable and scientifically justified).

Five elements are described in the strategy. They include (1) identification and prioritization of new approach

flexibilité nécessaires pour tenir compte des changements de priorités et les ressources du gouvernement, les mises à jour proposées au Plan seront communiquées par le biais des derniers bulletins d'information, des pages Web correspondantes ou de la *Gazette du Canada*. Les intervenants et les partenaires seront consultés et engagés au fur et à mesure que des mises à jour sont apportées au Plan.

5.1 Restez à l'affût des dernières nouvelles

Les intervenants, les partenaires et les membres du public qui souhaitent être avisés des mesures prises par le gouvernement pour évaluer et gérer les substances sont invités à [s'inscrire pour recevoir les dernières nouvelles concernant le Plan de gestion des produits chimiques](#). De plus, le PGPC produit un bulletin trimestriel qui est transmis aux intervenants et aux partenaires. Pour obtenir des détails supplémentaires, veuillez consulter les pages [Participation à la gestion des risques](#) et [Rendre l'information accessible](#). Les intervenants, les partenaires et les membres du public qui souhaiteraient recevoir les plans de publication du PGPC par courriel peuvent écrire à substances@ec.gc.ca.

5.2 Contact

Les questions sur le Plan de priorités peuvent être envoyées par courriel à substances@ec.gc.ca.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Publication de la stratégie pour remplacer, réduire ou raffiner les essais sur les animaux vertébrés dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Le présent avis vise à informer les personnes au Canada que le gouvernement du Canada a publié la [stratégie](#) pour guider le remplacement, la réduction ou le raffinement des essais sur les animaux vertébrés dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* [LCPE].

Cette stratégie orientera les travaux qu'effectueront Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada pour remplacer, réduire ou raffiner les essais sur les animaux vertébrés dans le cadre de la LCPE, et ce, d'une manière itérative et progressive lorsque c'est possible (c'est-à-dire dans la mesure du possible et de manière scientifiquement justifiée).

Cinq éléments sont décrits dans la stratégie. Il s'agit : (1) d'identifier et de prioriser les nouvelles approches

methods, which include alternative methods to animal toxicity testing, for regulatory needs; (2) advancement of research and data generation; (3) promotion of harmonization and collaboration; (4) communication and consultation with stakeholders; and (5) implementation in CEPA regulatory programs. The efforts described in the strategy will guide and promote the use of scientifically justified alternative approaches that replace, reduce or refine the use of vertebrate animals in toxicity testing, whenever possible, under CEPA.

This strategy considers comments received during the public comment periods on the notice of intent, which closed in January 2024, and the draft strategy, which closed in November 2024. A summary of the input received through these consultations is available in the What We Heard reports for the [notice](#) and the [draft strategy](#).

Tim Singer

Director General
Environmental and Radiation Health Sciences
Directorate
Health Canada

Jacqueline Gonçalves

Director General
Science Reporting and Assessment Directorate
Environment and Climate Change Canada

méthodologiques, qui comprennent des méthodes de rechange aux essais de toxicité sur les animaux, pour les besoins réglementaires; (2) de faire avancer la recherche et la génération de données; (3) de promouvoir l'harmonisation et la collaboration; (4) de communiquer et de consulter avec les intervenants; et (5) de mettre en œuvre ces progrès dans le cadre des programmes de réglementation de la LCPE. Les travaux décrits dans la stratégie orienteront et favoriseront l'utilisation de méthodes de rechange scientifiquement justifiées, qui remplaceront, réduiront ou raffineront les essais de toxicité sur les animaux vertébrés dans le cadre de la LCPE, dans la mesure du possible.

Cette stratégie a été éclairée par les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique menée sur l'avis d'intention, qui s'est conclue en janvier 2024, et sur l'ébauche de la stratégie, qui s'est conclue en novembre 2024. Un résumé des commentaires reçus dans le cadre de ces consultations est disponible dans les rapports Ce que nous avons entendu pour l'[avis](#) et l'[ébauche](#) de la stratégie.

Le directeur général

Direction des sciences de la santé environnementale et de la radioprotection

Tim Singer

Santé Canada

La directrice générale

Direction des rapports et de l'évaluation scientifiques

Jacqueline Gonçalves

Environnement et Changement climatique Canada

PARLIAMENT**HOUSE OF COMMONS**

First Session, 45th Parliament

PRIVATE BILLS

[Standing Order 130](#), respecting notices of intended applications for private bills, was published in the *Canada Gazette*, Part I, on May 24, 2025.

For further information, please contact the Private Members' Business Office, House of Commons, West Block, Room 314-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-9511.

Eric Janse

Clerk of the House of Commons

OFFICE OF THE CHIEF ELECTORAL OFFICER**CANADA ELECTIONS ACT***Determination of number of electors*

Notice is hereby given that the above-mentioned notice was published as [Extra Vol. 159, No. 14](#), on Tuesday, July 15, 2025.

PARLEMENT**CHAMBRE DES COMMUNES**

Première session, 45^e législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'[article 130](#) du Règlement, relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé, a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 24 mai 2025.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés à l'adresse suivante : Chambre des communes, édifice de l'Ouest, pièce 314-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-9511.

Le greffier de la Chambre des communes

Eric Janse

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS**LOI ÉLECTORALE DU CANADA***Établissement du nombre d'électeurs*

Avis est par les présentes donné que l'avis susmentionné a été publié dans l'[édition spéciale vol. 159](#), n° 14, le mardi 15 juillet 2025.

COMMISSIONS

CANADA BORDER SERVICES AGENCY

SPECIAL IMPORT MEASURES ACT

Cast iron soil pipe — Decision

On July 11, 2025, pursuant to subsection 31(1) of the *Special Import Measures Act* (SIMA), the Canada Border Services Agency (CBSA) initiated investigations into the alleged injurious dumping and subsidizing of cast iron soil pipe originating in or exported from the People's Republic of China (China).

The alleged dumped and subsidized goods are normally imported under the following tariff classification numbers:

7303.00.00.10

7303.00.00.90

The tariff classification numbers include non-subject goods. In addition, subject goods may fall under tariff classification numbers that are not listed.

The Canadian International Trade Tribunal (CITT) will conduct a preliminary inquiry into the question of injury to the Canadian industry. The CITT will make a decision within 60 days of the date of initiation. If the CITT concludes that the evidence does not disclose a reasonable indication of injury, the investigations will be terminated.

Information

The full product definition is found on the [CBSA website](#). The *Statement of Reasons* regarding this decision will be issued within 15 days following the decision and will be available on the CBSA website.

Representations

Interested persons are invited to file written submissions presenting facts, arguments and evidence relevant to the alleged dumping and alleged subsidizing. Written submissions must be sent electronically to simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca. To be given consideration in these investigations, the CBSA must receive this information by November 17, 2025.

Any information submitted by interested persons concerning these investigations will be considered public information unless clearly marked confidential. When

COMMISSIONS

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

Tuyaux d'évacuation en fonte — Décision

Le 11 juillet 2025, conformément au paragraphe 31(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a ouvert des enquêtes concernant les présumés dumping et subventionnement dommageables des tuyaux d'évacuation en fonte originaires ou exportés de la République populaire de Chine (Chine).

Les marchandises présumées sous-évaluées et subventionnées sont normalement importées sous les numéros de classement tarifaire suivants :

7303.00.00.10

7303.00.00.90

Ces numéros de classement tarifaire incluent des marchandises non en cause. De plus, les marchandises en cause peuvent relever d'autres numéros de classement tarifaire.

Le Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) mènera une enquête préliminaire sur la question de dommage causé à l'industrie canadienne. Le TCCE rendra une décision à cet égard dans les 60 jours suivant l'ouverture de l'enquête. Si le TCCE conclut que les éléments de preuve n'indiquent pas, de façon raisonnable, qu'un dommage a été causé, les enquêtes prendront fin.

Renseignements

La définition complète du produit se retrouve sur le [site Web de l'ASFC](#). L'*Énoncé des motifs* portant sur cette décision sera émis dans les 15 jours suivant la décision et il sera affiché sur le site Web de l'ASFC.

Observations

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre par écrit tous les faits, arguments et éléments de preuve qu'elles jugent pertinents en ce qui concerne les présumés dumping et subventionnement. Les exposés écrits doivent être envoyés par voie électronique au simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca. L'ASFC doit recevoir ces renseignements d'ici le 17 novembre 2025 pour qu'ils soient pris en considération dans le cadre des présentes enquêtes.

Tous les renseignements présentés par les personnes intéressées dans le cadre des présentes enquêtes seront considérés comme publics à moins qu'il ne soit clairement

a submission is marked confidential, a non-confidential edited version of the submission also must be provided.

Ottawa, July 11, 2025

Richard StMarseille

Director General
Trade and Anti-dumping Programs Directorate

CANADA BORDER SERVICES AGENCY

SPECIAL IMPORT MEASURES ACT

Certain carbon and alloy steel wire — Decision

On July 7, 2025, pursuant to subsection 39(1) of the *Special Import Measures Act* (SIMA), the Canada Border Services Agency (CBSA) extended the preliminary phase of the investigation into the alleged injurious dumping of certain carbon and alloy steel wire originating in or exported from the People's Republic of China, the Separate Customs Territory of Taiwan, Penghu, Kinmen and Matsu (Chinese Taipei), the Republic of India, the Italian Republic, the Federation of Malaysia, the Portuguese Republic, the Kingdom of Spain, the Kingdom of Thailand, the Republic of Türkiye, and the Socialist Republic of Vietnam.

The SIMA provides that, under normal circumstances, the preliminary phase of the investigation shall be completed within 90 days of the date of initiation. However, due to the complexity or novelty of the issues presented by the investigation, the number of persons involved, and the difficulty of obtaining satisfactory evidence in the investigation, the period has been extended to 135 days, pursuant to subsection 39(1) of SIMA.

Consequently, the decision to issue a preliminary determination of dumping or to terminate the investigation with respect to some or all of the goods will be made on or before September 4, 2025.

Information

For further information, contact the SIMA Registry and Disclosure Unit by email at simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca.

Ottawa, July 7, 2025

Richard StMarseille

Director General
Trade and Anti-dumping Programs Directorate

indiqué qu'ils sont confidentiels. Si l'exposé d'une personne intéressée contient des renseignements confidentiels, une version non confidentielle doit aussi être présentée.

Ottawa, le 11 juillet 2025

Le directeur général

Direction des programmes commerciaux et antidumping
Richard StMarseille

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

Certains fils en acier au carbone et allié — Décision

Le 7 juillet 2025, conformément au paragraphe 39(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* (LMSI), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a prorogé la phase préliminaire de l'enquête sur le présumé dumping dommageable de certains fils en acier au carbone et allié originaires ou exportés de la République populaire de Chine, du Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois), de la République de l'Inde, de la République italienne, de la Fédération de Malaisie, de la République portugaise, du Royaume d'Espagne, du Royaume de Thaïlande, de la République de Türkiye et de la République socialiste du Vietnam.

La LMSI prévoit que, en toutes circonstances normales, l'étape provisoire de l'enquête doit être complétée dans les 90 jours suivant l'ouverture de celle-ci. Toutefois, en raison de la complexité ou du caractère inédit des points soulevés par l'enquête, du nombre de personnes impliquées et en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des éléments de preuve satisfaisants, ce délai a été porté à 135 jours, conformément au paragraphe 39(1) de la LMSI.

Conséquemment, la détermination de rendre une décision provisoire de dumping ou clore l'enquête pour tout ou partie des marchandises sera prise le 4 septembre 2025 ou avant cette date.

Renseignements

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre de dépôt et de communication des documents de la LMSI par courriel à simaregistry-depotlmsi@cbsa-asfc.gc.ca.

Ottawa, le 7 juillet 2025

Directeur général

Direction des programmes commerciaux et antidumping
Richard StMarseille

CANADA REVENUE AGENCY**INCOME TAX ACT***Revocation of registration of a charity*

The following notice of proposed revocation was sent to the charity listed below for failure to meet the parts of the *Income Tax Act* as listed in this notice:

“Notice is hereby given, pursuant to paragraphs 168(1)(b) and 168(1)(e) of the *Income Tax Act*, of our intention to revoke the registration of the charity listed below and that by virtue of paragraph 168(2)(b) thereof, the revocation of registration will be effective on the date of publication of this notice in the *Canada Gazette*.”

Business number Numéro d'entreprise	Name / Nom Address / Adresse
--	---------------------------------

844181610RR0001	ELLERINGTON EDUCATION FOUNDATION, EDMONTON, ALTA.
-----------------	---

Sharmila Khare

Director General
Charities Directorate

CANADA REVENUE AGENCY**INCOME TAX ACT***Revocation of registration of charities*

The registered charities listed below have consolidated or merged with other organizations and have requested that their registration be revoked. Therefore, the following notice of intention to revoke has been sent to the charities listed below, and is now being published according to the requirements of the *Income Tax Act*:

“Notice is hereby given, pursuant to paragraph 168(1)(a) of the *Income Tax Act*, that I propose to revoke the registration of the charity listed below and that by virtue of paragraph 168(2)(a) thereof, the revocation of the registration is effective on the date of publication of this notice in the *Canada Gazette*.”

Business number Numéro d'entreprise	Name / Nom Address / Adresse
--	---------------------------------

107461006RR0001	HALIBURTON, KAWARTHA, PINE RIDGE DISTRICT HEALTH UNIT HEALTH PROMOTION AND PROTECTION FUND, PORT HOPE, ONT.
-----------------	---

107951618RR0397	THE SALVATION ARMY REGINA GRACE HAVEN AND GEMMA HOUSE, REGINA, SASK.
-----------------	--

AGENCE DU REVENU DU CANADA**LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU***Révocation de l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance*

L'avis d'intention de révocation suivant a été envoyé à l'organisme de bienfaisance indiqué ci-après parce qu'il n'a pas respecté les parties de la *Loi de l'impôt sur le revenu* tel qu'il est indiqué ci-dessous :

« Avis est donné par la présente, conformément aux alinéas 168(1)b) et 168(1)e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de notre intention de révoquer l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance mentionné ci-dessous et qu'en vertu de l'alinéa 168(2)b) de cette loi, la révocation de l'enregistrement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis dans la *Gazette du Canada*. »

La directrice générale

Direction des organismes de bienfaisance

Sharmila Khare**AGENCE DU REVENU DU CANADA****LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU***Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance*

Les organismes de bienfaisance enregistrés dont les noms figurent ci-dessous se sont unifiés ou regroupés avec d'autres organismes et ont demandé que leur enregistrement soit révoqué. Par conséquent, l'avis d'intention de révocation suivant a été envoyé aux organismes de bienfaisance indiqués ci-après et est maintenant publié conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* :

« Avis est donné par les présentes que, conformément à l'alinéa 168(1)a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, j'ai l'intention de révoquer l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance mentionné ci-dessous et qu'en vertu de l'alinéa 168(2)a) de cette loi, la révocation de l'enregistrement entre en vigueur à la date de publication du présent avis dans la *Gazette du Canada*. »

Business number Numéro d'entreprise	Name / Nom Address / Adresse
118994169RR0001	LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-THOMAS D'AQUIN DE LAC-BOUCHETTE, LAC-BOUCHETTE (QC)
118999903RR0001	LA FABRIQUE ST-GÉRARD-MAJELLA, LAROUCHE (QC)
119139426RR0001	GOODWILL INDUSTRIES - ESSEX KENT LAMBTON INC., LONDON, ONT.
119157253RR0001	SOUTHEASTERN MANITOBA FESTIVAL, STEINBACH, MAN.
130538614RR0001	KITCHENER-WATERLOO COUNSELLING SERVICES INCORPORATED, KITCHENER, ONT.
132349044RR0001	SAINT MONICA HOUSE, WATERLOO, ONT.
747611481RR0001	AMBASSADOR CONGREGATION OF JEHOVAH'S WITNESSES, WINDSOR, ONTARIO, WINDSOR, ONT.
764339115RR0001	EAST ARABIC CONGREGATION OF JEHOVAH'S WITNESSES, CALGARY, ALBERTA, CALGARY, ALTA.
766161889RR0001	WESTMINSTER CANTONESE CONGREGATION OF JEHOVAH'S WITNESSES, RICHMOND, BRITISH COLUMBIA, RICHMOND, B.C.

Sharmila Khare
Director General
Charities Directorate

La directrice générale
Direction des organismes de bienfaisance
Sharmila Khare

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

FILE PR-2025-013 — NOTICE OF INQUIRY

Security services

The Canadian International Trade Tribunal has received a complaint from the British Columbia Corps of Commissioners (BCCC), of Vancouver, British Columbia, concerning a procurement (solicitation M2989-252261) made by the Department of Public Works and Government Services (PWGSC) on behalf of the Royal Canadian Mounted Police. The solicitation was for scene security and emergent event services. Pursuant to subsection 30.13(2) of the *Canadian International Trade Tribunal Act* and subsection 7(2) of the *Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations*, notice is given that the Tribunal made a decision on July 9, 2025, to conduct an inquiry into the complaint.

BCCC alleges that the solicitation process was not properly advertised, as it was not detected by BCCC's monitoring across all standard procurement portals, and that PWGSC did not notify BCCC of the solicitation despite being the incumbent provider.

Further information may be obtained from the Registry, 613-993-3595 (telephone), citt-tcce@tribunal.gc.ca (email).

Ottawa, July 9, 2025

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

DOSSIER PR-2025-013 — AVIS D'ENQUÊTE

Services de sécurité

Le Tribunal canadien du commerce extérieur a reçu une plainte déposée par British Columbia Corps of Commissioners (BCCC), de Vancouver (Colombie-Britannique), concernant un marché (appel d'offres M2989-252261) passé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) au nom de la Gendarmerie royale du Canada. L'appel d'offres portait sur des services de sécurité des lieux de crime et de sécurité lors d'un événement en développement. Conformément au paragraphe 30.13(2) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et au paragraphe 7(2) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*, avis est donné que le Tribunal a décidé, le 9 juillet 2025, d'enquêter sur la plainte.

BCCC allègue que le processus d'appel d'offres n'a pas été correctement annoncé, car l'appel d'offres n'a pas été trouvé par BCCC lors de sa surveillance de tous les portails d'approvisionnement typiques et que TPSGC n'a pas informé BCCC de l'appel d'offres, même si elle était le fournisseur titulaire.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le greffe, 613-993-3595 (téléphone), tcce-citt@tribunal.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 9 juillet 2025

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL**PRELIMINARY INJURY INQUIRY PI-2025-002 —
NOTICE OF DETERMINATION***Steel strapping*

Notice is hereby given that on July 10, 2025, pursuant to subsection 37.1(1) of the *Special Import Measures Act*, the Canadian International Trade Tribunal has determined that there is evidence disclosing a reasonable indication that the dumping of steel strapping, originating in or exported from China, South Korea, Türkiye and Vietnam, and the subsidizing of the aforementioned goods, originating in or exported from China, are threatening to cause injury to the domestic industry. The full description of the aforementioned goods and the excluded goods can be found in the [Tribunal's determination](#).

Ottawa, July 10, 2025

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE DE DOMMAGE
PI-2025-002 — AVIS DE DÉCISION***Feuillards de cerclage en acier*

Avis est donné par la présente que le 10 juillet 2025, aux termes du paragraphe 37.1(1) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, le Tribunal canadien du commerce extérieur a déterminé que les éléments de preuve indiquent, de façon raisonnable, que le dumping de feuillards de cerclage en acier, originaires ou exportés de la Chine, de la Corée du Sud, de la Türkiye et du Vietnam, et le subventionnement des marchandises susmentionnées, originaires ou exportées de la Chine, menacent de causer un dommage à la branche de production nationale. La description complète des marchandises susmentionnées et les marchandises exclues se trouvent dans la [décision du Tribunal](#).

Ottawa, le 10 juillet 2025

MISCELLANEOUS NOTICES**BMO LIFE INSURANCE COMPANY****BMO LIFE ASSURANCE COMPANY****LETTERS PATENT OF AMALGAMATION**

Notice is hereby given, pursuant to the provisions of section 250 of the *Insurance Companies Act* (Canada), that BMO Life Insurance Company and BMO Life Assurance Company (together, the “Applicants”) intend to make a joint application to the Minister of Finance, on or after July 28, 2025, for letters patent of amalgamation continuing the Applicants as one company under the name “BMO Life Assurance Company” in English and “BMO Société d’assurance-vie” in French. The head office of the amalgamated company would be located in Toronto, Ontario.

The effective date of the proposed amalgamation would be November 1, 2025, or any other date fixed by the letters patent of amalgamation.

Note: The publication of this notice should not be construed as evidence that letters patent will be issued. The granting of the letters patent will be dependent upon the normal *Insurance Companies Act* (Canada) application review process and the discretion of the Minister of Finance.

June 28, 2025

BMO Life Insurance Company

BMO Life Assurance Company

COAST CAPITAL SAVINGS FEDERAL CREDIT UNION**PROSPERA CREDIT UNION****SUNSHINE COAST CREDIT UNION****LETTERS PATENT OF CONTINUANCE AND LETTERS PATENT OF AMALGAMATION**

Notice is hereby given, pursuant to subsection 25(2) and paragraph 228(2)(a) of the *Bank Act* (Canada), that on or after August 18, 2025

- Prospera Credit Union (“Prospera”) and Sunshine Coast Credit Union (“Sunshine Coast”), each incorporated under the *Credit Union Incorporation Act* (British Columbia), each intends to file with the Superintendent of Financial Institutions applications for the

AVIS DIVERS**BMO COMPAGNIE D’ASSURANCE-VIE****BMO SOCIÉTÉ D’ASSURANCE-VIE****LETTRES PATENTES DE FUSION**

Avis est par les présentes donné, en vertu des dispositions de l’article 250 de la *Loi sur les sociétés d’assurances* (Canada), que BMO Compagnie d’assurance-vie et BMO Société d’assurance-vie (ensemble, les « requérants ») entendent faire une demande conjointe au ministre des Finances, le 28 juillet 2025 ou après cette date, pour obtenir des lettres patentes de fusion leur permettant de poursuivre leurs activités en tant que société unique sous le nom anglais « BMO Life Assurance Company » et le nom français « BMO Société d’assurance-vie ». Le siège social de la société fusionnée sera situé à Toronto, en Ontario.

La date d’entrée en vigueur de la fusion proposée est le 1^{er} novembre 2025 ou toute autre date fixée par les lettres patentes de fusion.

Remarque : La publication du présent avis ne doit pas être interprétée comme une attestation de la délivrance de lettres patentes. La délivrance des lettres patentes est tributaire du processus normal d’examen des demandes prévu par la *Loi sur les sociétés d’assurances* (Canada) et de la décision du ministre des Finances.

Le 28 juin 2025

BMO Compagnie d’assurance-vie

BMO Société d’assurance-vie

COAST CAPITAL SAVINGS FEDERAL CREDIT UNION**PROSPERA CREDIT UNION****SUNSHINE COAST CREDIT UNION****LETTRES PATENTES DE PROROGATION ET LETTRES PATENTES DE FUSION**

Avis est par les présentes donné, aux termes du paragraphe 25(2) et de l’alinéa 228(2)a) de la *Loi sur les banques* (Canada), que le 18 août 2025 ou après cette date :

- Prospera Credit Union (« Prospera ») et Sunshine Coast Credit Union (« Sunshine Coast »), toutes deux constituées en vertu de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Credit Union Incorporation Act*, ont chacune l’intention de déposer auprès du surintendant des

Minister of Finance to issue letters patent continuing Prospera and Sunshine Coast as federal credit unions for the purpose of amalgamating with Coast Capital Savings Federal Credit Union (“Coast Capital”) immediately thereafter; and

- Coast Capital, Prospera and Sunshine Coast (the “Applicants”) intend to make a joint application to the Minister of Finance for letters patent of amalgamation continuing the Applicants as one federal credit union.

The proposed amalgamated federal credit union will operate under the name of Coast Capital Savings Federal Credit Union in English and Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings in French. Its head office will be located in Surrey, British Columbia. It will offer a full range of banking services to individuals and businesses.

The proposed amalgamation will take effect immediately after the completion of the continuances of Prospera and Sunshine Coast. The effective date of the continuances of Prospera and Sunshine Coast and the effective date of the proposed amalgamation will be the date fixed by the letters patent of continuance and the letters patent of amalgamation. If the continuances of both Prospera and Sunshine Coast are not completed, the Applicants will not amalgamate. If the continuances of one of Prospera and Sunshine Coast, but not both, are not completed, the amalgamation will proceed among Coast Capital and the party whose continuance has been completed.

Any person who objects to the proposed continuances of Prospera and Sunshine Coast for the purposes of amalgamation or the proposed amalgamation of Coast Capital, Prospera and Sunshine Coast may submit an objection in writing to the Office of the Superintendent of Financial Institutions, 255 Albert Street, Ottawa, Ontario K1A 0H2, on or before September 16, 2025.

Note: The publication of this notice should not be construed as evidence of the issue of letters patent. The granting of letters patent will be dependent upon the normal application review process under the *Bank Act* (Canada) and the discretion of the Minister of Finance.

Coast Capital Savings Federal Credit Union

Prospera Credit Union

Sunshine Coast Credit Union

institutions financières des demandes de délivrance par le ministre des Finances de lettres patentes prorogeant Prospera et Sunshine Coast comme coopératives de crédit fédérales dans le but de fusionner avec Coast Capital Savings Federal Credit Union (« Coast Capital ») immédiatement par la suite;

- Coast Capital, Prospera et Sunshine Coast (les « requérants ») ont l'intention de présenter une demande conjointe au ministre des Finances pour qu'il délivre des lettres patentes de fusion prorogeant les requérants afin qu'ils forment une seule coopérative de crédit fédérale.

La coopérative de crédit fédérale fusionnée proposée exercera ses activités sous la dénomination Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings en français et la dénomination Coast Capital Savings Federal Credit Union en anglais. Son siège social sera situé à Surrey, en Colombie-Britannique. Elle offrira une gamme complète de services bancaires aux particuliers et aux entreprises.

La fusion proposée prendra effet immédiatement après que Prospera et Sunshine Coast auront été prorogées. Les prorogations de Prospera et de Sunshine Coast et la fusion proposée prendront effet à la date fixée par les lettres patentes de prorogation et les lettres patentes de fusion. Si les prorogations de Prospera et de Sunshine Coast ne sont pas menées à terme, les requérants ne fusionneront pas. Si l'une des prorogations de Prospera ou de Sunshine Coast n'a pas lieu, et non les deux, la fusion entre Coast Capital et la partie dont la prorogation aura été menée à terme aura lieu.

Toute personne qui s'oppose aux prorogations proposées de Prospera et de Sunshine Coast aux fins de la fusion ou de la fusion proposée de Coast Capital, Prospera et Sunshine Coast peut notifier par écrit son opposition au Bureau du surintendant des institutions financières, 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 16 septembre 2025.

Remarque : La publication du présent avis ne doit pas être interprétée comme une preuve de la délivrance des lettres patentes. La délivrance de lettres patentes dépendra du processus habituel d'examen des demandes aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) et du pouvoir discrétionnaire du ministre des Finances.

Coast Capital Savings Federal Credit Union

Prospera Credit Union

Sunshine Coast Credit Union

FIDUCIARY TRUST COMPANY OF CANADA**REDUCTION OF STATED CAPITAL**

As required under subsection 78(5) of the *Trust and Loan Companies Act* (Canada), notice is hereby given that Fiduciary Trust Company of Canada (the “Company”) intends to apply to the Superintendent of Financial Institutions (Canada) [“Superintendent”] for approval to reduce the stated capital of the common shares of the Company in accordance with the special resolution passed by the sole shareholder of the Company on June 13, 2025, a copy of which is set out below.

“RESOLVED AS A SPECIAL RESOLUTION THAT

1. Subject to the approval of the Superintendent of Financial Institutions (Canada), and in accordance with section 78 of the *Trust and Loan Companies Act* (Canada), the stated capital of the Company be reduced by an amount of up to \$22.0 million (the “Authorized Limit”) by reducing the stated capital account maintained for its common shares, such amount to be distributed to the sole shareholder of the Company;
2. The directors and officers of the Company are hereby authorized and directed to apply under section 78 of the *Trust and Loan Companies Act* (Canada) for approval of this resolution and such reduction of stated capital;
3. The Company’s Chief Financial Officer, or equivalent, shall determine the amount of any such reduction of stated capital within the Authorized Limit; and
4. Any director or officer of the Company be and is hereby authorized and directed, for and on behalf of the Company, to execute and deliver all such documents and to do such other acts or things as may be determined to be necessary or advisable to give effect to this resolution, the execution of any such document or the doing of any such other act or thing being conclusive evidence of such determination.”

The publication of this notice should not be construed as evidence that approval will be issued for the reduction of capital.

Toronto, June 13, 2025

Fiduciary Trust Company of Canada

LA SOCIÉTÉ FIDUCIARY TRUST DU CANADA**RÉDUCTION DU CAPITAL DÉCLARÉ**

Conformément au paragraphe 78(5) de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), avis est donné par les présentes que la Société Fiduciary Trust du Canada (la « Société ») a l’intention de demander au surintendant des institutions financières du Canada (le « Surintendant ») d’approuver la réduction du capital déclaré des actions ordinaires de la Société conformément à la résolution extraordinaire adoptée par son unique actionnaire le 13 juin 2025, dont le texte figure ci-après.

« IL EST RÉSOLU, PAR VOIE DE RÉOLUTION EXTRAORDINAIRE, CE QUI SUIT :

1. Sous réserve de l’agrément du surintendant des institutions financières du Canada, et conformément à l’article 78 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), le capital déclaré de la Société sera réduit d’un montant maximal de 22,0 millions de dollars (la « limite autorisée »), déduit du compte capital déclaré pour ses actions ordinaires, ce montant devant être versé à l’unique actionnaire de la Société;
2. Les administrateurs et les dirigeants de la Société ont par les présentes l’autorisation et le mandat de demander, en vertu de l’article 78 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), l’approbation de cette résolution et de cette réduction du capital déclaré;
3. Le chef des finances de la Société, ou l’équivalent, déterminera le montant de toute réduction du capital déclaré conformément à la limite autorisée;
4. Tout administrateur ou dirigeant de la Société a par les présentes l’autorisation et le mandat, pour et au nom de la Société, de signer et de remettre tous les documents, ainsi que d’accomplir toutes les mesures ou tous les actes jugés nécessaires ou souhaitables pour donner effet à la présente résolution, la signature d’un tel document et l’accomplissement d’un tel acte ou d’une telle mesure constituant une preuve concluante d’une telle décision. »

La publication du présent avis ne doit pas être interprétée comme une preuve qu’un agrément sera donné pour la réduction du capital.

Toronto, le 13 juin 2025

La Société Fiduciary Trust du Canada

GLEN MILLER, LIMITED PARTNERSHIP**DOMINION WATER-POWER APPLICATION**

Glen Miller, Limited Partnership hereby gives notice that on April 30, 2025, an application was filed with the Director of Waterpower, Parks Canada Agency, under the *Dominion Water Power Act*, for the issuance of one replacement licence to continue to operate the existing power development located at or near: Glen Miller, located along the Trent Severn Waterway National Historic Site, at Lock 14.

Under the *Dominion Water Power Act*, interested parties are encouraged to provide comments or objections in writing within 30 days following the publication of this notice to the Director of Waterpower, Parks Canada Agency, by email to forceshydrauliques-dirwaterpower@pc.gc.ca or by regular mail to the Director of Water Power, Parks Canada Agency, 2155 Ashburnham Drive, Peterborough, Ontario K9L 1P8.

July 10, 2025

MOTUS BANK**TRANSFER OF BUSINESS AND CERTIFICATE OF CONTINUANCE**

Notice is hereby given, in accordance with subsection 236(2) of the *Bank Act* (Canada) [the “Act”], that Motus Bank (“Motus”) intends to make an application to the Minister of Finance (the “Minister”), on or after July 28, 2025, for approval to sell substantially all of its assets to Coast Capital Savings Federal Credit Union (“Coast”), pursuant to the terms of an agreement entered into between Motus and Coast on March 21, 2025. The head office of Motus is situated in Toronto, Ontario, and the head office of Coast is situated in Surrey, British Columbia.

Notice is also hereby given, in accordance with subsection 39.1(2) of the Act, that Motus intends to apply to the Minister of Finance, on or after July 28, 2025, for approval to apply under the *Canada Business Corporations Act* (the “CBCA”) for a certificate of continuance as a corporation under the CBCA. The board of directors of Motus may, however, without further approval of the sole shareholder of Motus, withdraw the application for continuance before it is acted on, in accordance with subsection 39.1(3) of the Act.

Note: The publication of this notice should not be construed as evidence that the approvals will be issued. The

GLEN MILLER, LIMITED PARTNERSHIP**DEMANDE DE FORCE HYDRAULIQUE DU DOMINION**

Glen Miller, Limited Partnership annonce par la présente qu’une demande a été déposée en date du 30 avril 2025 auprès du directeur des forces hydrauliques, Agence Parcs Canada, en vertu de la *Loi sur les forces hydrauliques du Canada*, pour l’émission d’un permis de remplacement afin de continuer d’exploiter l’aménagement existant de forces hydrauliques situé à ou près de Glen Miller et situé le long du lieu historique national de la Voie-Navigable-Trent-Severn, à l’écluse 14.

En vertu de la *Loi sur les forces hydrauliques du Canada*, les parties intéressées sont invitées à fournir des commentaires ou des objections par écrit dans les 30 jours suivant la publication de cet avis au directeur des forces hydrauliques, Agence Parcs Canada, par courriel à forceshydrauliques-dirwaterpower@pc.gc.ca ou par la poste au Directeur des forces hydrauliques, Agence Parcs Canada, 2155, promenade Ashburnham, Peterborough (Ontario) K9L 1P8.

Le 10 juillet 2025

BANQUE MOTUS**TRANSFERT D’ACTIVITÉS ET CERTIFICAT DE PROROGATION**

Avis est par les présentes donné, conformément au paragraphe 236(2) de la *Loi sur les banques* (Canada) [la « Loi »], que la Banque Motus (« Motus ») a l’intention de demander au ministre des Finances (le « Ministre »), au plus tôt le 28 juillet 2025, d’approuver la vente de la quasi-totalité de ses éléments d’actif à la Coast Capital Savings Federal Credit Union (« Coast »), en vertu des modalités d’une convention conclue entre Motus et Coast le 21 mars 2025. Le siège social de Motus est situé à Toronto, en Ontario, et le siège social de Coast est situé à Surrey, en Colombie-Britannique.

Avis est aussi par les présentes donné, conformément au paragraphe 39.1(2) de la Loi, que Motus a l’intention de demander au ministre des Finances, au plus tôt le 28 juillet 2025, l’autorisation de demander la délivrance d’un certificat de prorogation en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA »). Le conseil d’administration de Motus peut, cependant, sans autre approbation de l’actionnaire unique de Motus, retirer la demande de prorogation avant qu’il y soit donné suite, conformément au paragraphe 39.1(3) de la Loi.

Remarque : La publication du présent avis ne doit pas être interprétée comme une preuve qu’un agrément sera

granting of such approvals will be dependent upon the normal review process and the discretion of the Minister.

Toronto, July 5, 2025

Motus Bank

donné. L'agrément est tributaire du processus normal d'examen et de la décision du ministre des Finances.

Toronto, le 5 juillet 2025

Banque Motus

INDEX

COMMISSIONS

Canada Border Services Agency

Special Import Measures Act	
Cast iron soil pipe — Decision	1639
Certain carbon and alloy steel wire — Decision	1640

Canada Revenue Agency

Income Tax Act	
Revocation of registration of a charity [Audit, 844181610RR0001]	1641
Revocation of registration of charities [Voluntary, 107461006RR0001]	1641

Canadian International Trade Tribunal

File PR-2025-013 — Notice of inquiry	
Security services	1642
Preliminary injury inquiry PI-2025-002 — Notice of determination	
Steel strapping	1643

GOVERNMENT NOTICES

Environment, Dept. of the

Public consultation in preparation for the 20th meeting of the Conference of the Parties to the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora	1615
---	------

Environment, Dept. of the, and Dept. of Health

Canadian Environmental Protection Act, 1999	
Notice with respect to the implementation framework for the right to a healthy environment (subsection 5.1(4) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)	1616
Publication of the Plan of Priorities (subsection 73(6) of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)	1617
Publication of the strategy to replace, reduce or refine vertebrate animal testing under the Canadian Environmental Protection Act, 1999	1636

MISCELLANEOUS NOTICES

* BMO Life Insurance Company, and BMO Life Assurance Company	
Letters patent of amalgamation	1644
Coast Capital Savings Federal Credit Union, Prospera Credit Union, and Sunshine Coast Credit Union	
Letters patent of continuance and letters patent of amalgamation	1644
* Fiduciary Trust Company of Canada	
Reduction of stated capital	1646
Glen Miller, Limited Partnership	
Dominion water-power application	1647
* Motus Bank	
Transfer of business and certificate of continuance	1647

PARLIAMENT

Chief Electoral Officer, Office of the

Canada Elections Act	
Determination of number of electors	1638

House of Commons

* Filing applications for private bills (First Session, 45th Parliament)	1638
---	------

* This notice was previously published.

INDEX

AVIS DIVERS

* Banque Motus Transfert d'activités et certificat de prorogation	1647
* BMO Compagnie d'assurance-vie, et BMO Société d'assurance-vie Lettres patentes de fusion	1644
Coast Capital Savings Federal Credit Union, Prospera Credit Union, et Sunshine Coast Credit Union Lettres patentes de prorogation et lettres patentes de fusion	1644
Glen Miller, Limited Partnership Demande de force hydraulique du Dominion.....	1647
* Société Fiduciary Trust du Canada (La) Réduction du capital déclaré	1646

AVIS DU GOUVERNEMENT

Environnement, min. de l'

Consultation publique en vue de la 20 ^e session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.....	1615
--	------

Environnement, min. de l', et min. de la Santé

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Avis concernant le cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain [paragraphe 5.1(4) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]	1616
Publication de la stratégie pour remplacer, réduire ou raffiner les essais sur les animaux vertébrés dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)	1636
Publication du Plan des priorités [paragraphe 73(6) de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)]	1617

COMMISSIONS

Agence des services frontaliers du Canada

Loi sur les mesures spéciales d'importation Certains fils en acier au carbone et allié — Décision	1640
Tuyaux d'évacuation en fonte — Décision.....	1639

Agence du revenu du Canada

Loi de l'impôt sur le revenu Révocation de l'enregistrement d'organismes de bienfaisance [volontaire, 107461006RR0001]	1641
Révocation de l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance [vérification, 844181610RR0001]	1641

Tribunal canadien du commerce extérieur

Dossier PR-2025-013 — Avis d'enquête Services de sécurité	1642
Enquête préliminaire de dommage PI-2025-002 — Avis de décision Feuillards de cerclage en acier.....	1643

PARLEMENT

Chambre des communes

* Demandes introductives de projets de loi d'intérêt privé (Première session, 45 ^e législature)	1638
--	------

Directeur général des élections, Bureau du

Loi électorale du Canada Établissement du nombre d'électeurs.....	1638
--	------

* Cet avis a déjà été publié.